



Assemblée générale

PROVISOIRE

**A/45/PV.33
6 novembre 1990**

FRANC. IS

Quarante-cinquième session

ASSEMBLEE GENERALE

PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA 33e SEANCE

**Tenue au Siège, à New York,
le mardi 23 octobre 1990, à 15 heures**

Président : **M. PEERTHUM** **(Maurice)**
(Vice-Président)

Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique [14] (suite)

- a) Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Agence**
- b) Projet de résolution**

Le présent procès-verbal contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

En l'absence du Président, M. Peerthum (Maurice) assume la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 10.

POINT 14 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

RAPPORT DE L'AGENCE INTERNATIONALE DE L'ENERGIE ATOMIQUE

- a) NOTE DU SECRETAIRE GENERAL TRANSMETTANT LE RAPPORT DE L'AGENCE (A/45/371)
- b) PROJET DE RESOLUTION (A/45/L.9)

M. ZAFAR-UL-HAQ (Pakistan) (interprétation de l'anglais) : Je tiens tout d'abord, au nom de la délégation du Pakistan, à féliciter le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), M. Hans Blix, de sa déclaration détaillée sur les activités de l'Agence pour l'année 1989. La délégation du Pakistan a étudié attentivement le rapport de l'AIEA pour l'année 1989. Cependant, avant de faire des observations sur ce rapport, ma délégation tient à saisir cette occasion pour féliciter M. Blix et ses collaborateurs de leur attachement aux travaux de l'Agence et à ses objectifs et responsabilités.

Le Pakistan accorde une grande importance aux travaux et aux objectifs de l'AIEA. Il apprécie l'assistance offerte par l'Agence aux Etats membres, y compris le Pakistan, pour l'utilisation de la technologie nucléaire à des fins pacifiques, qui a beaucoup contribué aux efforts de développement et au bien-être de leurs peuples.

Le besoin impérieux d'énergie nucléaire en tant que source d'énergie a été souligné par l'épuisement rapide des ressources mondiales en combustible fossile, par la menace croissante qui pèse sur notre environnement et des signes inquiétants d'une prochaine catastrophe écologique mondiale. Pour ce qui est du Pakistan, ses ressources forestières limitées de la région du Nord-Ouest ont été dévastées par l'arrivée de plus de 3 millions de réfugiés en provenance de notre voisin, l'Afghanistan. Le problème énergétique du Pakistan s'est encore aggravé en raison de la crise qui sévit dans la région du Golfe. Notre facture pétrolière, à elle seule, pour l'exercice en cours, a augmenté de 1,6 milliard de dollars, avec les conséquences désastreuses que cela comporte sur nos prévisions et nos objectifs budgétaires et en matière de développement. La gravité de la crise de l'énergie que connaissent le Pakistan et d'autres pays en développement est d'autant plus manifeste que les pays en développement, où résident les deux tiers de la population mondiale, représentent seulement 16 % de la consommation d'énergie

M. Zafar-Ul-Haq (Pakistan)

commerciale, alors que les pays développés, avec moins d'un tiers de la population mondiale, consomment 84 % de l'énergie mondiale. Si les pays en développement veulent échapper à la pauvreté, il est essentiel qu'ils exploitent toutes leurs ressources énergétiques. Il convient d'exploiter les ressources énergétiques classiques et nucléaires afin de surmonter la pénurie d'énergie qui paralyse les pays en développement.

Mon pays se félicite des efforts déployés par l'AIEA pour renforcer l'infrastructure nécessaire à la planification, à la mise en place et au fonctionnement sans danger d'installations nucléaires dans les pays en développement par l'organisation de stages de formation interrégionaux et nationaux et de projets de coopération technique. Nous tenons également à féliciter l'Agence de l'assistance qu'elle octroie aux pays en développement pour l'évaluation du rôle de l'énergie nucléaire dans leurs plans énergétiques nationaux, ainsi que pour l'introduction dans les domaines de l'alimentation et de l'agriculture, de la médecine et des sciences physiques de techniques nucléaires, qui se révèle extrêmement utile dans leurs efforts pour mener à bien leur développement socio-économique.

Selon le rapport de l'AIEA pour 1989, la puissance installée totale d'énergie nucléaire dans le monde s'est accrue d'environ 3 % l'an dernier. Douze nouvelles centrales nucléaires ont été reliées au réseau en 1989, alors que cinq réacteurs d'une puissance totale de 1 370 MW étaient définitivement fermés. Fin 1989, 426 centrales nucléaires étaient en activité dans 31 pays, produisant 16,8 % de l'électricité totale dans le monde. Ma délégation espère sincèrement que les pays en développement pourront également bénéficier de l'énergie nucléaire supplémentaire et que l'Agence sera en mesure d'intensifier ses programmes d'assistance aux pays en développement qui manquent de ressources énergétiques.

Le système de garanties existant de l'Agence s'est révélé fiable et efficace pour détecter tout détournement de matières nucléaires à des fins non pacifiques. Nous avons noté avec satisfaction qu'au cours de l'année 1989 il n'a été détecté aucune anomalie qui indiquerait qu'il y a eu détournement ou utilisation abusive de matières et d'installations nucléaires sous garanties. Le Directeur général a conclu que "les matières nucléaires sous garanties de l'Agence en 1989 sont restées affectées à des activités nucléaires pacifiques ou qu'il en est dûment rendu compte par ailleurs" (A/45/371, GC(XXXIV)/915, p. 111).

M. Zafar-Ul-Haq (Pakistan)

Les efforts déployés par l'AIEA pour promouvoir la sûreté nucléaire dans le monde sont louables. L'Agence offre une tribune pour les échanges d'idées à l'échelle internationale sur les questions de sûreté et de nombreuses autres questions concernant l'énergie nucléaire. Le colloque sur la sûreté nucléaire qui se tient chaque année depuis 1985 au cours de la Conférence générale offre une occasion unique d'examiner et d'échanger des idées sur les questions de sûreté actuelles et sur les programmes futurs. Le Pakistan recommande que l'on continue de tenir régulièrement ces réunions qui se sont révélées utiles.

De même, le programme des missions d'équipes d'examen de la sûreté d'exploitation (OSART), qui a été inauguré par l'Agence en 1983 aux fins d'aider régulièrement les autorités à examiner les centrales nucléaires en activité, a été une occasion unique de bénéficier de l'expérience et des compétences d'autres dans ce domaine. Trois missions OSART se sont rendues au Pakistan. Aucune inapplication de la procédure de sûreté normale n'a été constatée.

Le programme d'équipes consultatives pour la radioprotection de l'Agence (RAPAT), qui a été conçu pour promouvoir des pratiques appropriées de radioprotection, sera utile non seulement pour les organes de réglementation mais également pour les groupes de gestion et pour le personnel de radioprotection. L'enregistrement et l'évaluation des incidents liés à la sûreté se révéleront utiles pour définir une modification de la conception et de la mise au point de procédures opérationnelles améliorées. Depuis sa création, le Pakistan a participé de façon active à ce programme.

Nous apprécions beaucoup les efforts sincères déployés par l'Agence en vue d'étendre les services des équipes d'analyse des événements importants pour la sûreté (ASSET) à tous les Etats membres. Une mission ASSET s'est rendue au Pakistan en septembre 1989. Ces missions contribueront sans aucun doute à améliorer la sûreté opérationnelle des centrales nucléaires.

Nous nous félicitons des initiatives prises par l'Agence dans le domaine de la sûreté et de la protection radiologique. Le Pakistan a déjà adhéré à deux conventions en matière de sûreté, à savoir la Convention sur la notification rapide d'un accident nucléaire et la Convention sur l'assistance en cas d'accident nucléaire ou d'urgence radiologique.

M. Zafar-Ul-Haq (Pakistan)

Le Pakistan a toujours recherché activement à promouvoir un accord international interdisant les attaques contre toutes les installations nucléaires. Le Pakistan a conclu avec l'Inde un accord bilatéral aux fins de s'abstenir mutuellement d'attaquer les installations nucléaires de l'autre. Nous croyons que de tels accords contribueront à la sécurité nucléaire. Cependant, la tendance croissante à utiliser la notion de sécurité nucléaire pour restreindre la coopération dans les utilisations pacifiques des techniques nucléaires est regrettable et devrait être évitée.

Le Pakistan a toujours adhéré et continuera d'apporter son plein appui aux garanties de l'Agence. Le Pakistan a réaffirmé à plusieurs reprises, au plus haut niveau, son engagement envers la non-prolifération nucléaire et les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Dans ses efforts pour garder le monde exempt d'armes nucléaires, le Pakistan a lancé des appels répétés en vue d'un moratoire sur les essais nucléaires. Le Pakistan appuie la création de zones exemptes d'armes nucléaires et de zones de paix dans diverses parties du monde. La proposition du Pakistan en vue de la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud, appuyée à plusieurs reprises par l'Assemblée générale, est destinée à garder notre région exempte d'armes nucléaires. Entre autres propositions, nous avons offert, simultanément avec l'Inde, de signer le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et d'accepter de nous soumettre à des garanties totales. Nous avons également proposé la conclusion d'un accord régional ou bilatéral d'interdiction des essais nucléaires ou l'acceptation de toutes autres mesures non discriminatoires qui assureraient que les armes nucléaires n'entreraient pas dans notre région et ne viendraient pas saper notre paix et notre sécurité.

Nous pensons qu'un équilibre adéquat devrait être maintenu entre les fonds alloués à l'assistance technique et ceux fournis pour les garanties. Les fonds accordés à l'assistance technique ne suffisent pas pour répondre aux besoins urgents des pays en développement pour l'expansion de leurs programmes de production d'énergie nucléaire. Il doit être mis fin à cette tendance et un pourcentage plus élevé du budget devrait être consacré à l'assistance technique. En outre, comme dans le cas des garanties nucléaires, les activités d'assistance technique de l'AIEA devraient être financées à partir de fonds provenant de sources prévisibles et sûres.

M. Zafar-Ul-Haq (Pakistan)

Je voudrais saisir cette occasion pour réaffirmer, une fois de plus, l'engagement total du Pakistan à l'égard des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Notre vœu le plus sincère est de voir l'Agence, conformément à sa Charte et à son mandat, accorder une priorité absolue au développement de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Ceci est devenu d'autant plus important que les pays en développement sont confrontés à la résistance croissante que certains Etats opposent à leurs efforts en vue d'obtenir les techniques nécessaires au développement et au progrès de leurs programmes d'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. L'Assemblée générale, par sa résolution 32/50, a affirmé catégoriquement que :

"Tous les Etats ont le droit, conformément au principe de l'égalité souveraine, de mettre au point leur programme d'utilisation pacifique des techniques nucléaires aux fins du développement économique et social, en fonction de leurs priorités, de leurs intérêts et de leurs besoins."

La même résolution établit clairement que :

"Tous les Etats, sans discrimination, doivent avoir accès aux techniques, au matériel et aux matières nécessaires à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire et être libres de les acquérir."

Le Pakistan estime que tous les Etats Membres des Nations Unies devraient se conformer à ces principes, afin d'arrêter et de renverser les tendances négatives qui font obstacle à la coopération dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.

Ces dernières années, les accidents survenus dans des réacteurs nucléaires ont souligné la nécessité primordiale d'un bon entretien et de réparations appropriées pour les réacteurs nucléaires. Pourtant, dans certains cas, des pièces de rechange essentielles n'ont pas été fournies pour des réacteurs, même quand ils se trouvaient soumis aux garanties de l'Agence. Cette situation est totalement injustifiée et exige d'être redressée de toute urgence. Nous faisons appel aux Etats fournisseurs pour qu'ils assurent un matériel d'entretien complet pour les réacteurs qu'ils ont fournis.

Le Pakistan est heureux de se joindre au consensus pour appuyer le projet de résolution relatif au rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

M. BATSANOV (Union des Républiques socialistes soviétiques)

(interprétation du russe) : Ayant pris connaissance du rapport de l'AIEA pour 1989, qui a été présenté par le Directeur général de l'Agence, M. Blix, la délégation

M. Batsanov (URSS)

soviétique note avec satisfaction la teneur traditionnellement modérée de ce document, qui reflète entièrement la très large diversité des activités conduites par l'AIEA au bénéfice de la communauté internationale tout entière.

L'Union soviétique attache une grande importance à voir accroître l'efficacité et l'autorité de l'AIEA par le développement de la coopération entre les Etats dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie atomique, en matière de contrôle de la non-prolifération des armes nucléaires et d'amélioration de l'environnement dans le monde. Dans l'ensemble, l'Agence s'acquitte avec succès des tâches nombreuses et complexes qui lui sont imparties. Nous tenons à féliciter et à remercier M. Blix et tout le personnel de cette organisation pour l'excellent travail qu'ils ont accompli.

Les activités de l'AIEA se déroulent aujourd'hui dans des circonstances particulières, caractérisées par une tendance manifeste à une diminution des affrontements politiques et militaires et par un accroissement de la coopération pacifique. Abordant une période de développement pacifique, l'humanité est maintenant délivrée de la charge inutile des armes. L'élimination par l'Union soviétique et les Etats-Unis des missiles nucléaires à portée intermédiaire et à plus courte portée est maintenant prête d'être réalisée. Nous avons maintenant abouti à un accord nouveau et sans précédent entre l'Union soviétique et les Etats-Unis sur une réduction importante des armes stratégiques offensives. L'Europe est arrivée à un accord complet sur une réduction radicale de son potentiel militaire et se prépare à aborder l'avenir en s'inspirant d'une série de principes qualitativement différents, non fondés sur la force pour assurer la sécurité régionale. C'est là sans conteste un signe porteur d'espoir, mais il serait erroné de considérer le monde d'aujourd'hui sous des couleurs uniquement attrayantes.

La crise dans la région du golfe Persique a déjà été pour nous la source d'un nombre considérable d'amères leçons, l'une d'entre elles étant la grande importance qu'il y a à interdire la prolifération des armes de destruction massive. Dans ce domaine, la situation nous inspire des craintes parfaitement fondées.

Dans sa déclaration devant l'Assemblée générale des Nations Unies au cours de la présente session, M. Chevardnadze, Ministre des affaires étrangères de l'Union soviétique, disait :

M. Batsanov (URSS)

"Franchement, la situation devient des plus alarmantes; voyons les choses en face : des lacunes sont apparues dans le régime de non-prolifération nucléaire; l'on rencontre des difficultés à étendre la zone d'application des garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Il est temps de déclencher des systèmes d'urgence et d'aborder la question très sérieusement afin de sauver la situation." (A/45/PV.6, p. 52)

Ce n'est pas là une critique à l'égard de l'Agence. C'est plutôt un appel à l'action, un appel lancé à tous les Etats, à la communauté internationale tout entière. A cet égard, nous avons noté que l'AIEA, dans la mesure de ses caractéristiques spécifiques, a tenté de réagir aux récents événements dans la région du golfe Persique, ainsi que l'a mentionné M. Elix dans sa déclaration.

M. Batsanov (URSS)

L'amorce d'un désarmement nucléaire ne peut guère rester stable et irréversible si en même temps les armes nucléaires se répandent et si, pendant que toute une catégorie de missiles de l'URSS et des Etats-Unis est en voie d'élimination, cette même catégorie de vecteurs commence à sortir des chaînes de montage dans d'autres régions du monde. Plus il y a d'Etats possédant des armes de destruction massive, plus il sera difficile de satisfaire le désir des peuples du monde entier d'aboutir à une limitation efficace des armements, au désarmement et à une réduction de la menace de guerre. Cette idée, que reflète le communiqué soviéto-américain sur les problèmes de la non-prolifération des armes nucléaires et chimiques et des missiles, publié à l'issue de la rencontre des Présidents de ces deux pays fin mai et début juin derniers, devient de plus en plus d'actualité.

Ce communiqué exprimait à nouveau un appui catégorique au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui apporte toujours une contribution inestimable à la sécurité et la stabilité mondiales et régionales. Au cours de ses 20 ans d'existence, le Traité a démontré sa viabilité et son utilité en tant que principal rempart juridique et politique à la prolifération des armes nucléaires. Nous notons avec satisfaction que le nombre d'Etats parties au Traité a augmenté et nous nous félicitons de la décision prise récemment par l'Albanie et le Mozambique d'y adhérer. Nous comptons également sur l'Afrique du Sud pour concrétiser son intention déclarée d'adhérer au Traité.

L'Union soviétique estime que le potentiel du Traité n'a encore guère été épuisé et que le Traité doit rester en vigueur jusqu'à ce que le monde soit débarrassé des armes nucléaires et qu'il ait renoncé au recours à la force. On ne saurait le remplacer que par un traité général sur l'interdiction de la renaissance de l'arme nucléaire une fois que son élimination sera définitive et complète. Voilà comment nous envisageons la question de la reconduction du Traité au sujet de laquelle une décision doit être prise en 1995.

La récente quatrième Conférence des parties chargées de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires nous a permis de procéder à une analyse utile de son application et de parvenir à plusieurs accords extrêmement importants, et notamment à des décisions concernant les activités de l'AIEA. Nous ne voulons pas dramatiser le fait que la Conférence s'est terminée sans adopter un document final. Nous considérons que le résultat principal de cette conférence est le fait que les Etats parties au Traité n'ont laissé planer aucun doute quant à la

M. Batsanov (URSS)

nécessité de le maintenir en vigueur. Nous nous associons aux résultats de la Conférence et l'évaluation qu'a présentée M. Blix dans sa déclaration.

Les débats à la quatrième Conférence des parties chargées de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires ont reconfirmé que l'écrasante majorité des Etats estiment que l'interdiction des essais nucléaires est un élément important de la non-prolifération et de l'élimination des armes nucléaires. L'Union soviétique demeure toujours un partisan convaincu de la prompte application de cette mesure. En 1989, nous avons revu notre programme d'essais nucléaires et diminué le nombre et l'ampleur de ces essais, et, depuis octobre dernier, nous n'avons procédé à aucun autre essai. En outre, nous sommes prêts à transformer ce moratoire, qui dure depuis un an, en une interdiction définitive et totale des essais nucléaires. Il suffit pour cela que les Etats-Unis mettent eux aussi fin à leur programme d'essais sur une base unilatérale ou réciproque. Le 9 octobre, le Soviet suprême de l'URSS s'est adressé aux parlements et aux populations de tous les pays en les appelant à déterminer et définir leur position en faveur de l'interdiction complète et totale des essais nucléaires. Pour sa part, le Soviet suprême de l'URSS a déjà informé le Secrétaire général de sa position sur ce problème et il compte sur les parlements d'autres pays pour en faire autant, ce qui correspondrait à un référendum parlementaire sur l'interdiction des essais nucléaires.

En même temps, nous sommes fermement convaincus la non-prolifération des armes nucléaires est un problème trop important pour la survie de l'humanité tout entière pour qu'il serve au règlement d'autres problèmes. Toute tentative de chantage ou d'intimidation de la communauté internationale concernant la non-prolifération est tout simplement inadmissible. Favorable à la réduction et à l'élimination définitive des stocks d'armes nucléaires, l'URSS estime qu'il importe de rechercher tous les moyens possibles d'éviter une augmentation des arsenaux nucléaires. Notre pays préconise l'interdiction de la production de matières fissiles pour les armes nucléaires, et nous devrions préparer la fermeture d'ici à l'an 2000 de tous les réacteurs qui servent à produire du plutonium pour les armes nucléaires. L'interdiction de la production de matières fissiles pourrait barrer la route à la prolifération tant verticale qu'horizontale des armes nucléaires. Nous maintenons notre proposition concernant un accord sur la non-utilisation de matières nucléaires à des fins militaires et la réduction des arsenaux nucléaires, ainsi que notre proposition de mettre au point un mécanisme de contrôle de cet accord. Nous

M. Batsanov (URSS)

estimons que le travail expérimental accompli par l'AIEA en ce sens pourrait constituer un pas concret vers un système général de garanties de la non-production d'armes nucléaires.

L'Union soviétique attache résolument la plus haute importance au travail de contrôle de l'Agence concernant l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, et nous louons les activités de contrôle menées par l'AIEA. Le système de garanties mis au point par l'Agence est un moyen efficace d'empêcher que des matières nucléaires destinées à des utilisations pacifiques ne servent à la fabrication d'armes nucléaires. A cet égard, nous notons avec satisfaction que le rapport de l'Agence confirme une fois de plus qu'en 1989, comme dans les années précédentes, aucune infraction de détournement de matières nucléaires livrées sous les garanties de l'AIEA aux fins de la production d'armes nucléaires ou d'un engin nucléaire quelconque n'a été constatée.

L'Union soviétique coopère activement avec l'Agence dans l'inspection de toutes les installations nucléaires pacifiques, conformément à l'accord entre l'URSS et l'AIEA sur l'application des garanties. En septembre dernier, nous avons fourni à l'Agence la liste complète des installations nucléaires soviétiques pour lui permettre de les contrôler. Sur cette liste figurent toutes les centrales nucléaires de l'Union soviétique ainsi que certains réacteurs expérimentaux. Mon pays, qui attache une grande importance au renforcement de l'efficacité des contrôles, contribue au développement des garanties en mettant en oeuvre un programme national de soutien scientifique et technique aux garanties de l'AIEA. Cinq des 10 projets réalisés en 1989 dans le cadre de notre programme de soutien concernaient les activités pratiques de l'AIEA elle-même. Pour appuyer les garanties de l'Agence, l'URSS a donné plus de 7 millions de roubles entre 1986 et 1989. Pour la période 1991-1992, l'Union soviétique a l'intention de consacrer un soutien monétaire s'élevant à 5 millions de roubles de notre monnaie nationale aux programmes des garanties de l'AIEA.

Le rapport de l'AIEA montre que l'Agence est très sensible aux problèmes qui préoccupent le plus la communauté mondiale à l'heure actuelle. Citons notamment parmi ces problèmes tout l'éventail des tâches relatives à la sécurité dans le domaine nucléaire et de la radiation. Citons également les questions concernant les techniques actuelles et futures dans le domaine de l'énergie nucléaire et de son cycle de combustion ainsi que le problème de l'élimination des déchets nucléaires.

M. Batsanof (URSS)

L'Agence doit être félicitée de ses activités dans le domaine de l'écologie. Celles-ci sont particulièrement importantes, surtout en ce qui concerne les problèmes causés à l'environnement par diverses sources de production d'énergie. A notre avis, la mise en oeuvre des nombreux programmes exécutés par l'Agence dans ces domaines profitera à tous les pays et rendra possible la conservation de ressources considérables.

Nous estimons que la création d'un régime authentique de mise au point d'une énergie nucléaire sûre nécessite une décision immédiate sur des problèmes comme la prévention des attaques contre les installations nucléaires, la lutte contre le terrorisme nucléaire et la création d'une réglementation sur la responsabilité des dégâts nucléaires. Le renforcement de la coopération internationale au sein de l'Agence pourrait être un facteur important dans ces domaines.

La tragédie de Tchernobyl a été un avertissement sérieux pour l'humanité; elle a montré comment celle-ci pouvait être sans défense face à la force destructrice de l'atome. Plus de quatre ans se sont écoulés, mais la situation autour de Tchernobyl reste extrêmement grave. Des efforts accrus et des ressources financières et intellectuelles énormes seront nécessaires pour remédier aux conséquences de cet accident. Ce matin, l'Assemblée générale a été saisie d'un rapport détaillé par le Ministre des affaires étrangères de la République socialiste soviétique de Biélorussie, M. Kravchanka. Nous nous félicitons de l'empressement d'autres pays, de l'Agence et d'autres organisations internationales à nous apporter leur assistance à cet égard.

L'Union soviétique s'efforce de fournir toute l'aide possible pour que l'Agence puisse s'acquitter avec succès des tâches qui lui incombent. On note un accroissement constant des contributions de l'Union des Républiques socialistes soviétiques au Fonds pour l'assistance technique de l'Agence. Nous acquittons pleinement et régulièrement notre part de contributions volontaires à ce Fonds et nous faisons en sorte que les principaux contrats avec l'Agence pour la livraison de l'équipement et des matériels soient menés à bien.

En plus de la contribution principale au Fonds d'assistance technique et de coopération, l'Union soviétique alloue régulièrement des ressources supplémentaires en devises nationales à l'assistance aux pays en développement qui sont parties au Traité de non-prolifération. A la dernière session de la Conférence générale de l'AIEA, notre délégation déclarait que pour la période 1991-1994, nous accorderions

M. Batsanof (URSS)

2 millions de roubles à des projets d'assistance technique aux pays en développement qui sont membres de l'Agence et parties au Traité de non-prolifération.

Pour terminer, la délégation soviétique confirme qu'elle son approbation du rapport de l'Agence pour 1989 et confirmer son appui au projet de résolution A/45/L.9, qui a été présenté relativement à ce point.

M. HOHENFELLNER (Autriche) (interprétation de l'anglais) : Je commencerai par féliciter le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), M. Hans Blix, de sa présentation lucide du rapport de cette année. Ce rapport excelle dans sa description complète bien que concise des activités de l'Agence et nous donne une bonne occasion de louer l'efficacité dont a fait preuve le personnel de l'Agence sous la direction compétente du Directeur général.

Pendant plus de 30 ans, l'Agence, en s'acquittant de son mandat, a joué un rôle utile et couronné de succès en servant de catalyseur pour la création de garanties et de procédures de sécurité afin d'améliorer la sûreté de l'énergie nucléaire et l'application des garanties. Ces deux tâches principales de l'Agence méritent le plein appui de la communauté internationale, nonobstant la position nationale sur l'usage de l'énergie nucléaire pour la production d'électricité. Seule une coopération internationale constante conduira à une réduction des dangers inhérents à l'utilisation de l'énergie nucléaire. Ma délégation note avec satisfaction des efforts intensifs déployés par l'Agence dans ce domaine, qui sont d'une importance vitale pour l'avenir de l'humanité.

L'Autriche fait partie des Etats qui n'ont pas opté pour l'énergie nucléaire. Cela ne signifie par pour autant que nous n'avons pas d'opinion sur la question à l'examen. Je souhaite par conséquent saisir l'occasion que m'offre la discussion du point 14 de l'ordre du jour pour réaffirmer notre position sur le rôle important que joue l'AIEA dans la vie de la communauté internationale.

A la quatrième Conférence d'examen des parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui vient de se tenir à Genève, la délégation autrichienne a exprimé sa reconnaissance pour les activités importantes et de plus en plus étendues de l'AIEA. Quelques semaines plus tard, à la trente-quatrième session de la Conférence générale de l'AIEA, la délégation autrichienne a déclaré que, à l'instar de la communauté internationale, son principal souci était de faire en sorte qu'aucune matière nucléaire ou de même

M. Rohanfellner (Autriche)

nature ne soit utilisée à des fins autres que pacifiques ou en contradiction avec le Traité de non-prolifération, et a exprimé sa reconnaissance à l'Agence pour les activités indispensables qu'elle mène dans le domaine de la mise en oeuvre des garanties. L'Autriche reconnaît également le rôle croissant de l'AIEA dans le domaine de l'amélioration de la sûreté des réacteurs existants, partage la volonté des Etats qui en possèdent de rendre aussi sûres que possible leurs centrales nucléaires, et se félicite de l'élargissement des activités internationales à cette fin.

Comme il est bien connu, dans sa politique énergétique, l'Autriche a renoncé à l'option nucléaire. Cette politique est fondée sur un référendum et elle a donné lieu à une loi interdisant l'utilisation de la fission nucléaire pour la production d'énergie. Cette attitude critique envers l'énergie nucléaire ne diminue en rien, toutefois, notre reconnaissance envers l'Agence internationale de l'énergie atomique pour le rôle qu'elle joue dans un monde où la production d'énergie nucléaire est une réalité. Ma délégation est heureuse que le Siège de l'Agence internationale de l'énergie atomique soit à Vienne et des excellentes relations que l'Agence entretient avec le pays hôte.

Une des nombreuses activités de l'AIEA est de rechercher une solution au problème que posent les conséquences transfrontières découlant des principaux accidents nucléaires au plan de la responsabilité internationale.

L'Autriche se félicite des progrès accomplis par le Comité permanent sur la responsabilité en cas de dommages nucléaires en vue de la création d'un régime contractuel nouveau, complet et, nous l'espérons, universel dans ce domaine. Nous prévoyons qu'un tel régime sera institué par une révision approfondie de la Convention de Vienne appropriée. On s'entend pour dire qu'aux termes du nouveau régime la définition des dommages nucléaires doit être sensiblement élargie pour englober, entre autres, les dommages écologiques autant que les coûts des mesures de prévention et de remboursement de la valeur à neuf.

L'Australie croit que les travaux présentement en cours pour instaurer un nouveau régime de responsabilité internationale concernant les dommages nucléaires est en effet une des plus importantes activités de l'Agence, et qu'ils sont appréciés au plus haut point par mon gouvernement. L'Autriche continuera à contribuer activement à ces initiatives.

M. NAGAI (Japon) (interprétation de l'anglais) : Tout d'abord, je voudrais exprimer les remerciements et le soutien de ma délégation à l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) pour le rapport que M. Hans Blix, Directeur général de l'Agence, a présenté en faisant une déclaration très instructive. Il ne fait aucun doute que depuis plus de 30 ans, l'Agence s'acquitte avec succès de sa mission importante en tant qu'organisation technique universelle dont le but est de promouvoir les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, tout en oeuvrant à la cessation de la prolifération nucléaire. Ma délégation souhaite réaffirmer l'appui indéfectible du Japon à l'Agence et à ses différents programmes et activités dans les deux aspects de ma mission.

Ma délégation est heureuse du large appui qui est manifesté en faveur des programmes de l'Agence à la récente Conférence générale de l'AIEA et de l'adoption des résolutions concernant le développement mondial de l'énergie nucléaire, en particulier dans les domaines de la sûreté nucléaire, de la gestion des déchets et des centrales ultramodernes.

Les problèmes écologiques mondiaux font l'objet d'une préoccupation toujours plus grande. Comme on l'a reconfirmé à la réunion au sommet des sept pays industrialisés tenue à Houston en juillet dernier, l'énergie nucléaire reste une composante importante de la réserve d'énergie du monde; c'est également un facteur important de limitation du niveau des émissions de gaz, qui sont la cause principale du réchauffement de la planète. Le Japon appuie les activités menées actuellement par l'Agence dans les domaines relatifs à l'environnement, en particulier dans les domaines de la sûreté nucléaire, de la protection radiologique et de la gestion des déchets nucléaires.

Afin de promouvoir plus harmonieusement les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, il est impératif de s'assurer que les réacteurs nucléaires fonctionnent en toute sécurité. Il est aussi indispensable d'obtenir la compréhension et la coopération du public. Le Japon continue à faire tous les efforts possibles pour convaincre le public de la sûreté de ses centrales nucléaires, et appuie les différentes activités de l'Agence dans ce domaine. En mars de cette année, par exemple, le Japon a fait une contribution spéciale à l'AIEA. En outre, cette semaine, du 25 au 26 octobre, il accueillera à Aomori, au Japon, un séminaire régional sur l'énergie nucléaire, surtout destiné aux membres des médias. J'espère que ce séminaire non seulement contribuera au développement

M. Nagai (Japon)

harmonieux de l'énergie nucléaire au Japon, mais convaincra également le public des pays concernés d'accepter ce développement.

Le Japon est déterminé à apporter son appui au mieux de ses compétences aux activités de coopération technique de l'Agence, qui contribuent largement au développement des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire dans les pays en développement. Plus précisément le Japon continuera d'accroître sa contribution annuelle au Fond d'assistance et de coopération technique conformément à l'engagement qu'il a pris et parce qu'il reconnaît l'importance des activités menées par l'Agence dans ce domaine.

Mme PELLICER (Mexique) (interprétation de l'espagnol) : Comme les années précédentes, ma délégation est très heureuse de pouvoir remercier M. Hans Blix, Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique, de sa présentation détaillée des activités de l'Agence. Dans son intervention et dans le rapport annuel qu'il a présenté à l'Assemblée générale, il a mis en évidence le dévouement et la haute compétence dont l'administration de l'Agence fait preuve en s'acquittant des importantes tâches que lui ont confiées les Etats membres.

C'est d'autant plus louable que son travail se poursuit malgré les restrictions imposées par un budget dont la croissance est négative. Ces circonstances imposent l'adoption de décisions difficiles en ce qui concerne les programmes de l'Agence, qui ne correspondent pas toujours aux priorités de tous les membres. Mon pays réitère son appui à M. Blix et à l'Agence et souligne qu'il s'est fermement engagé à continuer de coopérer avec l'Agence et avec les autres Etats membres afin de surmonter les limitations financières de l'Agence et de renforcer les programmes qui nous intéressent tous.

Au cours de ces 12 derniers mois, la communauté des nations a été ébranlée par les changements radicaux survenus dans la structure internationale qui avait été édiflée à la fin de la seconde guerre mondiale. Sans aucun doute, nous sommes encouragés par les courants de renouveau politique que traversent des régions importantes de la planète. Il est évident, par exemple, que les nouvelles politiques qui prévalent en Europe de l'Est ont créé un potentiel important de coopération internationale. Dans le domaine de l'énergie nucléaire, cette nouvelle conjoncture a consolidé des liens de coopération plus efficace en matière de garanties et de prévention de catastrophes nucléaires et de leurs conséquences.

Mme Pellicer (Mexique)

Cependant, dans une bonne part de la planète, la situation est telle qu'elle ne cesse de préoccuper mon pays et, sans aucun doute, l'Agence peut et doit continuer à jouer là un rôle très important.

Je songe tout d'abord aux conflits persistants qui menacent la paix mondiale et sapent l'optimisme suscité par les changements politiques qui nous ont amenés à proclamer la fin de la guerre froide. La réalité est que nous sommes encore loin d'avoir trouvé une solution à toutes ces sources porteuses de conflits qui tendent à se manifester de manière récurrente. Par conséquent, assurer l'utilisation responsable et exclusivement pacifique des techniques nucléaires reste une des principales priorités de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Le système des garanties de l'Agence doit continuer d'être renforcé par son extension non seulement à un plus grand nombre de pays, mais aussi à l'intérieur de ceux où il est déjà en vigueur ou dans ceux qui envisagent de conclure à l'avenir les accords pertinents. Le système des garanties ne doit pas être assujéti à des exigences politiques ou à des revendications de privilèges; celles-ci ne font qu'affaiblir l'ensemble du système et mettent en danger la sécurité de tous.

Le deuxième sujet de préoccupation constante pour mon pays est la persistance des problèmes de développement économique qui restent sans solution et qui pourraient bien s'aggraver dans un avenir immédiat. Depuis quelques temps, par exemple, nous devons faire face à une situation dans laquelle nos programmes de développement sont à la merci des fluctuations dont les disponibilités de sources d'énergie traditionnelle font l'objet. Récemment, nous avons pris conscience de la nécessité d'orienter nos efforts, avec sérieux et de façon responsable, vers la diversification énergétique qui nous permettra d'éloigner le spectre de l'incertitude qui compromet nos projets de bien-être économique et social. Assortie de garanties de sécurité adéquates, l'énergie nucléaire peut renforcer nos programmes de développement et nous mettre à l'abri des fluctuations engendrées par les conflits lamentables qui touchent surtout les pays en développement.

Il ne fait aucun doute que la sécurité et le régime des garanties sont les conditions indispensables à la promotion des programmes d'utilisation pacifique des techniques nucléaires. C'est pourquoi, l'Agence est amenée à jouer un rôle central dans les efforts d'amélioration de la situation économique des pays en développement. La contribution que l'Agence apporte au développement de l'agriculture, de l'industrie, de l'alimentation et de la médecine revêt une grande importance dans le contexte international actuel.

Mme Pallicer (Mexique)

Dans le rapport que le Directeur de l'AIEA nous a présenté, on peut constater que les ressources allouées aux différents programmes de coopération technique continuent d'être importantes. Cependant, nous pensons que l'AIEA peut faire plus pour répondre aux besoins pressants d'une grande partie des peuples de la planète. Nous devons donc renforcer les programmes de coopération technique de l'Agence. Pour y parvenir, il faudra passer des promesses de contributions accrues à l'exécution effective de ces promesses.

Mme Pellicer (Mexique)

Nous devons également éliminer les obstacles que rencontrent les pays en développement pour accéder à la technologie nucléaire à des fins pacifiques. Nos besoins économiques sont tels qu'il est tout à fait irresponsable que l'on continue à dresser des obstacles pour des raisons politiques ou des considérations de sécurité ou de non-prolifération.

Sans chercher à nous soustraire à nos responsabilités pour ce qui est de l'utilisation à des fins exclusivement pacifiques de l'énergie nucléaire, nous, les Etats non dotés d'armes nucléaires, devons bénéficier d'un soutien accru pour parvenir à la réalisation de nos objectifs économiques et sociaux. Le renforcement du système de garanties ne doit pas, dans ce contexte, nuire aux programmes qui visent le développement de la coopération technique dans les domaines de l'agriculture et de l'alimentation, de la santé, de l'industrie et de la science.

Nous vivons en une période qui exige de notre part que nous agissions avec fermeté et détermination pour répondre aux besoins pressants de nos peuples. Il ne fait aucun doute que l'un de nos impératifs les plus urgents est la nécessité de garantir la paix et la sécurité internationales. Il est toutefois indéniable que pour être véritables et durables, la paix et la sécurité doivent reposer sur le développement économique, principale exigence de toutes les régions du monde. Nous sommes convaincus que l'AIEA jouera un rôle central à cet égard, et le Gouvernement du Mexique est prêt à lui apporter un soutien total.

M. HOU Zhitong (Chine) (interprétation du chinois) : La délégation chinoise a écouté attentivement la déclaration liminaire de M. Hans Blix, Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), sur le rapport annuel de l'Agence pour 1989. Nous sommes heureux de constater que, l'année dernière, l'Agence a réalisé un travail utile et abouti à des résultats satisfaisants en ce qui concerne la promotion des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et la coopération internationale.

Le premier programme biennal de coopération technique, que l'Agence a commencé à mettre en oeuvre l'année dernière, a été une initiative heureuse qui a accru la rationalité et la prévisibilité du projet. Le travail accompli par l'Agence dans des domaines comme la promotion de la sûreté dans la conception et le fonctionnement des réacteurs, la fourniture de services consultatifs pour la gestion des déchets radioactifs et le renforcement de la gestion sûre des sources de radiation a beaucoup contribué au développement de l'énergie nucléaire. Les

M. Hou Zhitong (Chine)

activités de l'Agence pour ce qui est de l'évaluation de l'efficacité des garanties ont contribué à en augmenter la crédibilité, ce qui a été très important pour s'assurer que l'énergie nucléaire est utilisée à des fins pacifiques. Je tiens donc à exprimer ma reconnaissance à M. Hans Blix, Directeur général, et à son secrétariat pour le travail remarquable qu'ils ont accompli l'année dernière.

Le Gouvernement chinois, qui a toujours attaché de l'importance au travail de l'Agence et l'a appuyé, s'est attaché à coopérer avec elle et à promouvoir la coopération internationale dans le domaine de l'énergie nucléaire et de la sûreté nucléaire. Tout au long de l'année dernière, la Chine a participé aux travaux du Comité permanent sur la responsabilité pour les dommages nucléaires et la réunion d'experts pour la Convention sur la protection physique des matières nucléaires, et a continué de participer aux activités du Groupe consultatif international pour la sûreté nucléaire (INSAG). La Chine est également favorable à l'élaboration par l'Agence d'un code de conduite pour le mouvement transfrontière international de déchets radioactifs. Après l'examen par les missions d'équipes d'examen de la sûreté d'exploitation (OSART) de l'Agence de la construction de la centrale nucléaire de Qinshan en avril de l'année dernière, sur notre invitation, nous avons une fois encore invité une mission de l'Agence à procéder à des activités de suivi cette année. Nous avons également invité l'Agence à revoir la sûreté d'exploitation de la centrale nucléaire de Daya Bay dans la province de Guandong, financée conjointement par la Chine et Hong-kong. En outre, la Chine a accueilli ou financé six cours de formation régionaux et des colloques internationaux, et a continué de consacrer ses installations nucléaires et ses instituts de recherche à la formation de personnel en provenance de pays de la région Asie-Pacifique et d'autres parties du monde. Des experts chinois ont participé, sur l'invitation de l'Agence, à des groupes consultatifs ou à des groupes d'experts sur différentes questions.

Le développement de l'énergie nucléaire est le principal objectif de l'industrie nucléaire chinoise. Nous avons enregistré de nouveaux progrès, l'année dernière, dans le développement de l'énergie nucléaire conformément à notre politique d'identification des priorités et de développement progressif de l'énergie nucléaire. Parallèlement au développement de l'énergie nucléaire, nos travaux sur le cycle du combustible nucléaire civil correspondant sont en plein essor. Dans l'intervalle, nous menons des activités de recherche dans le domaine

M. Hou Zhitong (Chine)

de la science et de la technologie nucléaires, de façon que notre industrie nucléaire puisse s'appuyer sur de solides bases et bénéficier d'un potentiel suffisant pour se développer davantage.

La première phase des travaux de construction du réacteur prototype de 300 mégawatts à la centrale nucléaire de Qinshan en est au stade des essais hydrauliques. Les plans des centrales nucléaires de 2 x 600 mégawatts pour la phase 2 du projet Qinshan sont également achevés. La construction de la centrale nucléaire de Daya Bay dans la province de Guandong s'effectue conformément au calendrier, avec l'installation du premier réacteur déjà en cours de fonctionnement. La capacité nucléaire installée totale de la Chine devrait atteindre 6 000 mégawatts d'ici à la fin du siècle.

La prévention de la prolifération des armes nucléaires constitue un aspect important des activités de l'Agence. La politique du Gouvernement chinois vise à ne pas préconiser ni encourager la prolifération des armes nucléaires, et à ne pas aider d'autres pays à mettre au point des armes nucléaires. En ce qui concerne la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, notre gouvernement a adopté une approche résolue, prudente et responsable. En tant que membre de l'AIEA, la Chine respecte fidèlement le statut de l'Agence. Pour ses exportations nucléaires, la Chine exige que l'Etat importateur accepte les garanties de l'AIEA, et nous assurons que les importations nucléaires de la Chine sont destinées à des fins pacifiques. La Chine et l'AIEA ont signé un accord en vertu duquel la Chine place volontairement certaines de ses installations nucléaires sous les garanties de l'Agence.

M. Hou Zhitong (Chine)

La Chine a contribué à la prévention de la prolifération nucléaire. Il n'y a pas très longtemps, le Gouvernement chinois a envoyé un groupe d'observateurs à la quatrième Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires tenue à Genève. Cela non seulement prouve que la Chine appuie l'objectif de désarmement nucléaire et la prévention de la prolifération des armes nucléaires, mais montre également l'importance que la Chine attache à la Conférence.

Au cours des 20 années qui se sont écoulées depuis son entrée en vigueur, le Traité sur la non-prolifération a eu certains effets positifs en ce qui concerne la prévention de la prolifération des armes nucléaires, contribuant ainsi dans une certaine mesure à l'instauration et au maintien de la paix et de la stabilité internationales. Le Traité reflète les justes aspirations de nombreux Etats non dotés d'armes nucléaires, notamment les pays en développement, à l'interdiction complète des armes nucléaires et à l'avènement d'un monde exempt d'armes nucléaires. Le Gouvernement chinois appuie les trois objectifs principaux énoncés dans le Traité, à savoir : prévenir la prolifération des armes nucléaires, promouvoir le désarmement nucléaire et faciliter les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, ces trois objectifs étant à son avis liés et inséparables. Nous sommes en faveur de la non-prolifération des armes nucléaires, mais, plus important encore, nous prônons l'interdiction complète et la destruction totale des armes nucléaires. Seuls des progrès significatifs en matière de désarmement nucléaire peuvent réellement renforcer l'autorité du régime de non-prolifération. De même, le maintien d'un régime efficace de non-prolifération conduira à l'élimination complète des armes nucléaires.

La Chine continue d'appuyer la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. A notre avis, les parties à une telle coopération devraient prendre les mesures voulues pour empêcher la prolifération des armes nucléaires ou des engins explosifs nucléaires. C'est la condition indispensable à une coopération harmonieuse en la matière. De telles mesures de non-prolifération ne devraient cependant pas être utilisées pour restreindre ou entraver les activités nucléaires pacifiques normales de tout pays non plus que la coopération internationale. Nous sommes certains que l'Agence redoublera d'efforts pour continuer d'appuyer tous les objectifs fondamentaux énoncés dans le Traité.

M. Hou Zhitong (Chine)

La Chine reste fidèle à sa politique fondamentale de réforme et d'ouverture au monde extérieur et poursuit une politique étrangère indépendante et pacifique. Nous avons toujours estimé que le maintien de la paix mondiale et la promotion du développement passent par la coopération internationale et sont une exigence de notre temps. En matière d'utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, la Chine continuera comme par le passé à développer ses relations de coopération avec l'AIEA et à contribuer au renforcement de la coopération entre tous les pays, sur la base des principes du respect mutuel de la souveraineté, de la non-ingérence dans les affaires intérieures de chaque Etat, ainsi que de l'égalité et de l'avantage réciproque.

La délégation chinoise rend hommage à l'AIEA pour le travail accompli au cours de l'année écoulée et tient à remercier l'Agence de son rapport annuel, qui reflète de façon appropriée ses réalisations. En conséquence, nous appuierons le projet de résolution A/45/L.9.

M. MALONE (Canada) (interprétation de l'anglais) : Je me félicite vivement du rapport présenté à l'Assemblée par le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique, M. Hans Blix, et je suis très heureux d'exprimer l'approbation de mon gouvernement au rapport annuel de l'Agence pour 1989.

Mon gouvernement a eu l'occasion d'accueillir M. Blix lors de sa visite officielle au Canada la semaine dernière. Au cours de sa visite, M. Blix s'est entretenu avec le Ministre de l'énergie, des mines et des ressources et le Ministre des relations extérieures et du développement international, ainsi qu'avec de hauts fonctionnaires du Gouvernement et des responsables de la réglementation dans le domaine nucléaire, de l'industrie et des services publics nucléaires. Nos entretiens avec M. Blix, qui ont porté sur nombre des problèmes qu'il a évoqués dans sa déclaration à l'Assemblée, ont été très larges et très fructueux. Tous ceux qui ont rencontré M. Blix s'accordent à reconnaître que le système des Nations Unies a beaucoup de chance d'avoir un diplomate aussi compétent et clairvoyant à la tête de l'une de ses institutions.

La quatrième Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) a été témoin de plusieurs réalisations importantes, qui représentent un progrès véritable dans le domaine de la non-prolifération des armes nucléaires, en dépit du fait que la Conférence n'a pas permis de dégager un consensus effectif sur un document final. Le Canada se

M. Malone (Canada)

félicite que les parties aient été d'accord pour demander instamment à tous les Etats non dotés d'armes nucléaires qui ne l'ont pas encore fait de prendre l'engagement juridiquement contraignant au plan international de ne pas se doter d'armes nucléaires ou autres engins explosifs nucléaires et d'accepter de placer toutes leurs activités nucléaires pacifiques, actuelles et futures, sous le système de garanties de l'AIEA, aux fins de vérification du respect de cet engagement.

Le Comité principal II de la Conférence a également convenu de demander instamment aux Etats fournisseurs de matières nucléaires d'exiger des garanties complètes sur les nouveaux arrangements concernant la fourniture de ces matières. Ces exigences n'ont cessé depuis de nombreuses années d'être au centre de la politique canadienne en matière d'exportation nucléaire. Mon gouvernement accorde également de l'importance à la recommandation de la Conférence d'examen du TNP selon laquelle, s'il arrivait qu'on ait des doutes quant à l'engagement d'un Etat partie envers les objectifs de non-prolifération du Traité, l'AIEA n'hésiterait pas à user pleinement de ses droits, y compris le droit de procéder à une inspection spéciale. Mon gouvernement se féliciterait qu'une étude soit rapidement entreprise par l'Agence concernant la portée, l'application et les modalités éventuelles d'une telle inspection.

Le Canada a également appris avec plaisir à la lecture du rapport annuel qu'en 1989, comme les années précédentes, le secrétariat n'a décelé aucun fait qui puisse indiquer qu'il y a eu détournement d'une quantité significative de matières nucléaires et qu'il est parvenu à la conclusion que les matières nucléaires sous garanties de l'Agence en 1989 sont restées affectées à des activités nucléaires pacifiques.

Le Directeur général doit être félicité des améliorations et des économies réalisées par l'Agence internationale de l'énergie atomique dans la mise en oeuvre des garanties. En même temps, mon gouvernement reconnaît que le niveau de certaines activités, s'agissant notamment des garanties de nouvelles installations nucléaires, est imposé à l'Agence de l'extérieur. Le Canada reste décidé à faire en sorte que l'efficacité des garanties de l'Agence ne soit pas compromise par des pressions budgétaires.

Mon gouvernement a maintes fois déclaré qu'il était convaincu que les institutions spécialisées et les institutions techniques du système des Nations Unies devraient fonctionner sans être gênées par des considérations politiques. Et c'est tout à l'honneur de M. Blix et de l'AIEA que l'Agence échappe

M. Malone (Canada)

en grande partie à ce type de débat. Nous nous félicitons des efforts que M. Blix déploie pour faire en sorte que les activités de l'Agence se limitent aux questions relevant du mandat de l'AIEA. Il a apporté à l'Assemblée de nouvelles idées dont nous souhaiterions qu'il soit tenu compte dans nos délibérations sur ces questions. Les remarques de M. Blix au sujet du rôle du système de garanties de l'AIEA comme pouvant servir de modèle à de nouveaux systèmes de vérification internationale impartiale nous semblent particulièrement opportunes.

Nous félicitons M. Blix de sa compréhension de la relation complexe et difficile entre le réchauffement de la planète et les politiques énergétiques. Je me dois ici de reprendre les propos tenus par ma délégation à l'Assemblée l'année dernière, à savoir que les commentaires de M. Blix ont clairement montré à quel point il importe de fixer, dans le cadre du système des Nations Unies, un cadre pour l'examen des questions d'énergie. Il a également insisté sur l'importance d'une coordination des politiques d'une coopération beaucoup plus étroite entre les planificateurs de l'énergie et de l'environnement si l'on voulait réaliser des progrès importants en matière de réduction de la détérioration de l'environnement provoquée par la consommation d'énergie. Mon gouvernement s'est engagé à réaliser le maximum d'économies d'énergie possible grâce à une efficacité et une conservation accrues, mais nous reconnaissons, comme l'a dit M. Blix, qu'au niveau mondial il sera difficile de s'entendre sur des restrictions de l'utilisation de l'énergie étant donné que l'énergie est un facteur clef du développement économique. Nul ne saurait prétendre que l'énergie nucléaire est la panacée des problèmes énergétiques du monde, mais il importe de reconnaître son rôle en tant que source d'énergie ne provoquant ni pluie acide ni émission de gaz contribuant à l'effet de serre. Reconnaisant le rôle que l'énergie nucléaire peut jouer dans une stratégie énergétique diversifiée, mon gouvernement a récemment annoncé que le Canada avait l'intention d'opter pour l'énergie nucléaire.

C'est à juste titre que M. Blix a fait remarquer que si le public accepte difficilement que l'énergie nucléaire continue d'être utilisée et étendue, c'est principalement en raison des inquiétudes suscitées par les accidents et la façon dont on se débarrasse des déchets radioactifs. Il a tracé les grandes lignes du travail très utile entrepris dans ces deux domaines par l'Agence internationale de l'énergie atomique.

M. Malone (Canada)

M. Blix a parlé du programme ambitieux que coordonne l'Agence pour fournir des analyses spécialisées et impartiales des conséquences radiologiques de l'accident nucléaire de Tchernobyl. Mon gouvernement se félicite de la contribution précieuse qu'apporte l'AIEA à la promotion de la sûreté nucléaire et à la radioprotection grâce à ses programmes techniques nombreux et variés, et de l'importante contribution que lui-même apporte dans tous ces domaines.

Le Canada est heureux d'avoir appuyé l'adoption, par la Conférence générale de l'AIEA, d'un Code des pratiques du mouvement international transfrontière des déchets radioactifs, qui a été négocié par un groupe d'experts présidé par un fonctionnaire de la Commission de contrôle de l'énergie atomique du Canada. Nous espérons que l'Assemblée générale se félicitera elle aussi de l'adoption de ce code.

Comme l'a fait remarquer M. Blix, nous sommes profondément préoccupés de voir qu'une Agence aussi largement appuyée et respectée par tous ses membres - ses contributeurs grands et petits -, a dû faire face pendant trois des quatre dernières années à d'importants problèmes de trésorerie. Dans les déclarations qu'il a faites au Conseil des gouverneurs et à la Conférence générale de l'AIEA, le Gouvernement canadien a demandé instamment à tous les Etats membres de donner une preuve tangible de leur appui à l'Agence en s'acquittant pleinement et à tout moment de leurs obligations. Le Canada appuiera des mesures telles qu'un fonds de roulement adéquat pour permettre à l'Agence de s'acquitter pleinement de son mandat.

Je voudrais achever cette déclaration en me tournant un instant vers l'avenir. En cette dernière décennie du XXe siècle, l'Agence a de graves défis à relever sur plusieurs fronts : les contraintes budgétaires qui gênent son fonctionnement; la préoccupation du public à propos de la sûreté nucléaire; les terribles menaces à la santé de l'environnement mondial; et les responsabilités croissantes de l'Agence en matière de non-prolifération nucléaire. Tout cela se déroule sur une toile de fond de changements sans précédent dans les relations internationales.

Etant donné tous ces facteurs, le rôle des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire revêt une plus grande importance encore. Je tiens à réaffirmer que le Canada continue à appuyer vigoureusement les activités vitales de l'Agence dont l'objectif crucial est de faire en sorte que le développement futur de l'énergie atomique se fasse dans l'intérêt de l'ensemble de la communauté mondiale.

M. MGBOKWERE (Nigéria) (interprétation de l'anglais) : Ma délégation a lu avec beaucoup d'intérêt le rapport annuel d'activités, pour 1989, que l'Agence internationale de l'énergie atomique a présenté à l'Assemblée générale.

Je tiens à remercier sincèrement M. Hans Blix, Directeur général de l'Agence, pour son rapport utile et pour sa déclaration franche couvrant les principales questions liées aux utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.

Le Nigéria attache la plus grande importance à la coopération internationale en matière d'utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Nous reconnaissons à ce propos l'importance vitale de la science et de la technique nucléaires dans différents aspects de la vie moderne et l'énorme potentiel qu'elle recèle pour l'avenir. En conséquence, nous tenons à dire combien nous nous félicitons du bon fonctionnement du programme d'assistance technique et de coopération de l'Agence, - dont fait état le rapport - pour ce qui est de l'utilisation de l'énergie nucléaire afin de produire de l'électricité et à d'autres fins, notamment dans les domaines de l'alimentation, de l'agriculture, de l'extraction minière, des ressources en eau, de la médecine et de l'industrie. Nous sommes également impressionnés par les cours et les séminaires de formation organisés par l'Agence, notamment dans le domaine des applications nucléaires. Nous nous félicitons des mesures prises par l'Agence pour établir un réseau d'instrumentation nucléaire en Afrique.

D'une manière générale, nous sommes heureux que les activités de l'Agence en matière d'applications nucléaires continuent de répondre aux besoins de la majorité des pays en développement qui risquent de ne pas pouvoir, dans un avenir proche, jouir des avantages de l'énergie nucléaire. En conséquence, nous demandons que l'on augmente les contributions au Fonds d'assistance technique et de coopération ainsi qu'aux ressources extra-budgétaires.

Nous jugeons encourageants les progrès accomplis dans le cadre des accords de coopération régionale pour l'Asie et pour l'Amérique latine, en ce qui concerne en particulier l'application des projets régionaux. A ce propos, nous remercions l'Agence de sa précieuse contribution qui a permis la mise en place de l'Accord de coopération régionale africain pour la recherche, le développement et la formation en matière de science et de technique nucléaires (AFRA), approuvé par le Conseil des gouverneurs en février dernier. Nous sommes heureux que la réunion inaugurale des représentants de l'AFRA, qui a eu lieu le mois dernier au Caire, ait été en

M. Mgbokwere (Nigéria)

mesure de recommander l'exécution de sept projets relatifs notamment à l'instrumentation nucléaire, la gestion des déchets radioactifs, l'irradiation alimentaire et l'information nucléaire. Nous nous félicitons de la participation des Etats-Unis d'Amérique, de la France et du Japon à cette conférence. Nous espérons que l'AFRA recevra des pays donateurs l'appui nécessaire pour lui permettre de contribuer au développement de l'Afrique dans le domaine de la science et de la technique nucléaires.

Nous avons pris note avec intérêt des activités de l'Agence en matière de garanties. Le Nigéria appuie vigoureusement le renforcement continu du système de garanties afin que l'AIEA puisse s'acquitter pleinement de ses obligations juridiques internationales aux termes des accords de garanties. A ce propos, nous sommes conscients du rôle clef que jouent les garanties de l'AIEA dans la non-prolifération des armes nucléaires ainsi que de la contribution de ces garanties à la sécurité globale. Dès lors, nous félicitons l'Agence des efforts qu'elle a faits en 1989 pour améliorer encore l'efficacité et la fiabilité des garanties afin d'accroître le nombre et la complexité des installations nucléaires ainsi que la quantité de matériaux nucléaires placés sous les garanties.

Nous sommes tout à fait d'accord que dans les années à venir la communauté internationale devra s'assurer que toutes les installations nucléaires dans le monde sont sûres, convenablement réglementées et qu'elles ne représentent aucun danger pour la santé humaine et l'environnement. Ce défi ne pourra être relevé de manière constructive que si les efforts de coopération internationaux sont intensifiés. Il est certain que les préoccupations internationales quant à la protection de l'environnement et la peur profondément ancrée quant à la sûreté nucléaire en général exigent que l'on redouble d'efforts afin d'arriver à un consensus international sur la sûreté nucléaire et la radioprotection. A ce propos, nous félicitons l'Agence des mesures et des initiatives qu'elle ne cesse de prendre pour renforcer la coopération internationale en matière de sûreté nucléaire et de radioprotection. Nous sommes certains que la Conférence sur la sûreté nucléaire, prévue l'année prochaine par l'Agence, contribuera aux efforts internationaux visant à arriver à de plus hauts niveaux de sécurité.

Nous tenons à exprimer notre gratitude au Directeur général pour l'urgence qu'il a donnée à la question du mouvement international transfrontière de déchets radioactifs. Nous nous félicitons de l'adoption, par la Conférence générale de

M. Mgbokwere (Nigéria)

l'AIEA en septembre dernier, du Code des pratiques du mouvement international transfrontière des déchets radioactifs élaboré par un groupe d'experts. Le Nigéria estime que ce code est un mécanisme utile de contrôle du mouvement transfrontière des déchets radioactifs en attendant la mise au point future d'une convention en la matière. Nous savons qu'une convention de cet ordre ne se concrétisera pas du jour au lendemain. En conséquence, le Code nous paraît un premier pas indispensable dans le processus de mise au point d'un instrument juridiquement contraignant visant à contrôler les mouvements transfrontières de déchets radioactifs.

Même si la quatrième Conférence d'examen des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires n'a pas réussi à adopter une déclaration finale, l'Agence a félicité la Conférence pour son système de garanties, ses programmes de coopération technique et son travail dans le domaine de la sûreté nucléaire. Ce sont là des félicitations amplement méritées auxquelles ma délégation s'associe.

Le rapport annuel de 1989 dont nous sommes saisis indique que l'Agence s'est remarquablement bien acquitté de son mandat. Elle continue à ne ménager aucun effort, en cette période de croissance zéro en termes réels, pour améliorer son efficacité dans la préparation et l'exécution de ses programmes. Il est essentiel que les activités de l'Agence, qui ne peuvent que se multiplier, ne soient pas entravées par un manque de ressources. Après ces remarques, ma délégation tient à dire qu'elle appuiera le projet de résolution A/45/L.9 relatif au rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

M. ZLENKO (République socialiste soviétique d'Ukraine) (interprétation du russe) : Le rapport présenté à la quarante-cinquième session de l'Assemblée générale par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) sur son activité en 1989 contient des informations détaillées sur les travaux de cette importante organisation internationale.

Pendant la période à l'examen, les travaux de l'AIEA se sont déroulés dans le cadre d'un dialogue élargi Est-Ouest qui, à son tour, a eu des effets bénéfiques sur la vie politique dans le monde. L'évolution de la situation politique mondiale permet d'espérer que l'humanité abordera le XXI^e siècle en oubliant définitivement la guerre froide et les affrontements de tous ordres.

Nous sommes satisfaits de noter que notre sentiment à cet égard rejoint les avis et conclusions qui figurent dans un article publié récemment par le Directeur général de l'AIEA, M. Hans Blix, dans lequel il dit que le nouveau climat des relations Est-Ouest favorise une amélioration considérable du climat international car il offre de nouvelles occasions d'élargir la coopération et encourage un recours plus large et plus efficace aux organisations internationales. Ces termes sont d'autant plus pertinents qu'ils émanent du dirigeant d'une organisation conçue pour encourager la coopération internationale grâce à l'utilisation sûre et pacifique de l'énergie nucléaire, contrôler l'application de ses garanties et offrir une assistance concrète aux pays en développement et des informations et des services techniques.

La délégation de la RSS d'Ukraine félicite l'AIEA du rôle qu'elle joue dans la mise en oeuvre de garanties contre la prolifération d'armes nucléaires. Actuellement, ce principe se concrétise progressivement en une norme morale et juridique universelle, alors que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) revêt une plus grande signification en tant que facteur susceptible de favoriser un désarmement nucléaire efficace. Cela est apparu à l'issue de la quatrième Conférence d'examen du TNP qui s'est tenue récemment à Genève. Cette conférence était la première du genre à laquelle participait, à titre d'observateur, une délégation de la RSS d'Ukraine, qui a pu ainsi faire savoir qu'elle était prête à jouer un rôle plus actif dans le processus de consolidation du régime de non-prolifération. La Déclaration de la souveraineté de l'Etat, adoptée par le Soviet suprême d'Ukraine, le 16 juin dernier, annonce l'intention de l'Ukraine de devenir, à l'avenir et de façon permanente, un Etat

M. Zlenko (RSS d'Ukraine)

neutre qui se tiendra en dehors des alliances militaires et respectera les trois principes non nucléaires : ne pas accepter, ne pas produire, ne pas acquérir d'armes nucléaires.

Nous sommes disposés à faire tout ce qui est en notre pouvoir pour renforcer l'autorité de l'AIEA, en tant que garant de l'application du TNP, et accroître l'efficacité de son système de garanties, afin de l'étendre à toutes les activités nucléaires déployées par les Etats non dotés d'armes nucléaires.

La RSS d'Ukraine demande que le Traité sur la non-prolifération soit maintenu et renforcé et qu'il revête un caractère universel, car elle estime que, si de nouveaux progrès sont réalisés sur la voie d'un désarmement nucléaire véritable, ce traité pourra être remplacé par un accord global sur la non-réintroduction des armes nucléaires après leur élimination définitive et complète de la terre.

Les premières mesures sur la voie d'un système global de garanties contre la réintroduction de telles armes pourraient être prises dans le cadre d'accords prévoyant l'interdiction de la production de matières fissiles pour les armes nucléaires et le non-recours à des fins militaires de matériels disponibles à la suite de la réduction des arsenaux nucléaires, y compris un mécanisme de vérification approprié. L'AIEA a un rôle important à jouer dans ce domaine en partageant son expérience en matière de surveillance et en participant à des recherches scientifiques et techniques sur les utilisations possibles de ces matières fissiles à des fins pacifiques.

Ma délégation se félicite également des activités menées par l'AIEA dans d'autres domaines et des efforts qu'elle fait pour développer et élargir la coopération internationale dans les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Parmi les activités de l'AIEA qui présentent un intérêt particulier pour elle, la RSS d'Ukraine mentionnera les études et recommandations relatives à la sûreté nucléaire et radiologique, la gestion des déchets radioactifs et les répercussions des installations nucléaires sur l'environnement.

L'énergie nucléaire traverse actuellement la période la plus difficile et la plus cruciale de son histoire. Elle fait l'objet de critiques et de préoccupations accrues, et, en fait, perd toute crédibilité au niveau du public. L'avenir de l'énergie nucléaire dépend largement de la confiance que le public lui accordera. L'essentiel est de faire en sorte que l'énergie nucléaire devienne une énergie acceptable sur le plan social et écologique et que les centrales nucléaires fonctionnent toujours en toute sécurité.

M. Zlenko (RSS d'Ukraine)

Notre inquiétude profonde face à l'état actuel des perspectives de développement de l'énergie nucléaire est, dans une large mesure, liée à la tragédie de notre peuple à la suite de l'accident nucléaire de Tchernobyl. Il est évident que la catastrophe technique de Tchernobyl est sans précédent et a entraîné des conséquences à long terme beaucoup plus graves que celles prévues au départ. Outre les dégâts matériels et écologiques considérables, la catastrophe de Tchernobyl a eu un effet psychologique dévastateur sur la population de l'Ukraine, de la Biélorussie et d'une partie de la Russie. Elle a anéanti la confiance dans la sûreté des réacteurs nucléaires. En dépit des assurances données par les savants et les experts, selon lesquels tout a été mis en oeuvre pour prévenir une nouvelle tragédie, l'opinion publique en Ukraine reste opposée au développement de l'énergie atomique. Même les experts de l'AIEA n'ont pas le bénéfice du doute. Il importe que nous prenions dès maintenant des mesures d'urgence afin de restaurer la confiance de la population dans cette organisation qui fait autorité et dans ses compétences.

J'informe les membres de l'Assemblée que le Soviet suprême de la RSS d'Ukraine, compte tenu de la volonté du peuple et de la gravité de la situation, a décidé de geler pour cinq ans la construction de nouvelles centrales nucléaires sur le territoire de la République. Une résolution du Parlement interdit d'accroître les capacités des centrales nucléaires en activité au-delà des limites fixées le 1er août 1990. Auparavant, la décision avait été prise d'éliminer la centrale nucléaire de Tchernobyl d'ici à 1995. La construction d'un certain nombre d'installations nucléaires a été suspendue ou différée. Conformément à sa conception actuelle du développement de l'énergie nucléaire pour les 15 prochaines années, l'Ukraine n'utilisera que 12 à 14 blocs de puissance sur les 15 actuellement en fonctionnement. L'ensemble du programme énergétique est en cours d'examen afin de répondre aux besoins en matière d'énergie et de conservation des ressources.

M. Zlenko (RSS d'Ukraine)

Depuis l'accident de Tchernobyl, le Gouvernement a mis en oeuvre une série de mesures de grande envergure pour atténuer les conséquences du désastre et assurer des conditions de vie normales aux populations dans les régions affectées. Un vaste potentiel scientifique et industriel, et des ressources humaines et matérielles importantes ont été mobilisées à ces fins. Un montant de 3,6 milliards de roubles a été alloué pour les années 1990 à 1992, essentiellement pour protéger la santé des populations. Cependant, un système viable de protection contre les radiations doit encore être mis en place. Le Parlement et le Gouvernement de la République doivent conjuguer leurs efforts au niveau national avec ceux de la communauté internationale représentée par les Nations Unies, ses institutions spécialisées et l'AIEA et accomplir un travail considérable qui requiert une approche totalement non conventionnelle.

Le fait même de la mise sur pied dans la République d'une commission parlementaire sur la catastrophe de Tchernobyl et d'un comité gouvernemental chargés de protéger la population des effets de la catastrophe de Tchernobyl témoigne de l'urgence et de l'extrême importance des tâches qui nous attendent.

L'ampleur sans précédent de l'accident de Tchernobyl témoigne de façon encore plus frappante du fait qu'il s'agit là d'une catastrophe qui, dépassant les frontières nationales et régionales, est devenue un problème d'environnement mondial exigeant l'interaction constructive de tous les membres de la communauté internationale. Un pas important dans ce sens a été fait lorsqu'à sa seconde session ordinaire de 1990, le Conseil économique et social a adopté par consensus une résolution sur la "Coopération internationale dans l'élimination des conséquences de l'accident de la centrale nucléaire de Tchernobyl", dont 63 Etats Membres des Nations Unies se sont portés coauteurs.

L'appui unanime à l'idée d'une large coopération internationale, sans restriction idéologique ou politique, à la poursuite de cette noble cause, a fourni une preuve de plus de ce que des changements positifs importants sont en train de se produire dans les affaires internationales et que la nouvelle philosophie politique, assortie d'une nouvelle philosophie écologique, gagnent toujours plus de terrain. De tout coeur, nous tenons à exprimer notre profonde gratitude à tous ceux qui ont répondu à notre malheur.

L'aspect moral et éthique de cette réponse est pour nous particulièrement important. Alors que nous progressons dans nos efforts pour surmonter les

M. Zlenko (RSS d'Ukraine)

stéréotypes du passé en politique internationale, de nouveaux principes sont formulés pour aborder de concert les problèmes mondiaux auxquels notre civilisation est confrontée, ce qui nous autorise à parler d'une nouvelle pensée politique que vient compléter une nouvelle pensée éthique.

La délégation de l'Ukraine espère que les efforts en vue d'appliquer la résolution que je viens de mentionner du Conseil économique et social, tout comme dans le cadre de l'AIEA, feront suite à l'important effort multidimensionnel en vue de mobiliser le potentiel de la communauté internationale pour traiter des conséquences de l'accident de Tchernobyl.

Ma délégation a pris note du fait que l'AIEA est en train de prendre diverses mesures pour résoudre ce problème. En particulier, l'Agence, aidée par un groupe d'experts internationaux, est en train de mettre en place un projet pour l'évaluation et des risques que font peser les radiations sur la santé des populations et sur l'environnement. Des spécialistes de l'AIEA et son directeur général en personne, se sont rendus dans les régions affectées à diverses reprises et ont participé à la mise en place de mesures concrètes visant à minimiser les conséquences du désastre. Nous attendons avec intérêt de recevoir les conclusions des experts qui ont cherché à évaluer la notion de sécurité pour les habitants des régions contaminées.

L'accord quant à l'établissement d'un centre international de recherche à l'installation nucléaire de Tchernobyl, signé au cours de la récente conférence générale de l'AIEA, fournit une base à notre coopération ultérieure avec l'Agence. La RSS d'Ukraine, qui est partie à cet accord, offrira aux autres pays et organisations internationales toutes les facilités pour qu'ils puissent mener des recherches intensives sur une base bilatérale ou multilatérale.

Au cours de la Conférence générale, la délégation de la RSS d'Ukraine a appuyé le programme et le budget de l'AIEA pour 1991, qui, à notre avis, tiennent dûment compte des domaines prioritaires des activités de l'Agence. Nous sommes en faveur de nouveaux efforts dans des domaines tels que l'énergie nucléaire et le cycle du combustible nucléaire, la fusion thermonucléaire contrôlée, la sécurité et la protection contre les radiations, l'application de méthodes nucléaires dans divers domaines et la coopération dans le cadre du système d'information nucléaire international.

M. Zienko (RSS d'Ukraine)

Nous appuyons aussi l'aide technique apportée par l'Agence aux pays en développement. La RSS d'Ukraine apporte des contributions volontaires au Fonds d'assistance et de coopération techniques et participe à la mise en oeuvre des programmes de l'Agence dans ce domaine.

En conclusion, j'espère que, sur la base des discussions qui auront lieu au cours de cette session de l'Assemblée générale, l'AIEA cherchera à accroître l'efficacité de ses travaux aux fins de développer une large coopération internationale dans les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Pour sa part, la RSS d'Ukraine, qui fait actuellement partie du Conseil des gouverneurs de l'Agence, fera de son mieux pour encourager ces efforts.

M. BUHOARA (Roumanie) (interprétation de l'anglais) : C'est pour moi un grand plaisir que de dire combien le Gouvernement roumain apprécie la contribution de première valeur que M. Elix, Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique, apporte au grand prestige dont cette organisation jouit aujourd'hui dans le monde entier. Les autorités roumaines ont particulièrement apprécié la visite qu'a faite le Directeur général à mon pays peu après la révolution de décembre, qui marque un véritable jalon pour le développement ultérieur de la coopération entre la Roumanie et l'Agence.

A ce stade, où la Roumanie prend des décisions fondamentales concernant son développement économique et social futur, l'accent est mis tout particulièrement sur le développement de l'énergie nucléaire et sur les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire en général. Nous sommes heureux de dire que la Roumanie bénéficie dans ce domaine d'une coopération fructueuse avec différents pays et notamment avec le Canada.

Nous espérons qu'une contribution plus importante à nos programmes interviendra grâce à une coopération active avec l'AIEA. La Roumanie est extrêmement reconnaissante à l'AIEA, dont les activités recueillent l'appui total du Gouvernement roumain et qu'elle est prête à continuer à encourager la coopération existante sous tous ses aspects.

M. Buhocara (Roumanie)

Dans son importante déclaration d'aujourd'hui, le Directeur général a présenté les principales activités de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et rendu compte des progrès qu'elle a réalisés ainsi que des tâches urgentes qu'elle doit entreprendre pour s'acquitter de ses responsabilités.

Je voudrais évoquer brièvement certaines d'entre elles.

Mon pays appuie fermement le programme de garanties de l'Agence qui constitue une contribution majeure pour empêcher l'accès aux matières, équipements et techniques nucléaires à des fins autres que pacifiques. Nous estimons que les garanties de l'AIEA et les autres accords internationaux conclus dans le domaine des transferts nucléaires doivent, dans le cadre du régime de non-prolifération, fonctionner efficacement. Cela est d'une importance cruciale tant que la communauté internationale court le risque de voir apparaître de nouveaux acteurs dans l'arène nucléaire.

La Roumanie respecte de bonne foi toutes les obligations qu'elle a assumées en vertu du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et d'accords de garanties multilatéraux et bilatéraux, et elle coopère avec les autres Etats pour atteindre les objectifs de la non-prolifération. Dans ce contexte, peu de temps après la révolution de décembre, le Gouvernement roumain a pris plusieurs mesures importantes dont ma délégation parlera demain dans sa déclaration à la Première Commission.

D'autres domaines vitaux des activités de l'AIEA, auxquels la Roumanie accorde une importance particulière, concernent la sécurité nucléaire, l'assurance de la qualité, les procédures de délivrance de licences, la radioprotection et la formation du personnel opérationnel. Il va sans dire que mon pays accorde la plus haute importance à l'assistance et à la coopération techniques, ainsi qu'aux autres activités de l'Agence qui favorisent l'utilisation de l'énergie nucléaire, et avant tout à celles relatives au transfert de technologie et au développement des ressources humaines dans les domaines de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

En même temps, la Roumanie apprécie fortement l'assistance technique fournie par l'Agence pour élargir l'utilisation de méthodes nucléaires dans les domaines de l'agriculture, de l'industrie, de la médecine, de la biologie, de l'hydrologie et de la recherche.

Il est tout à fait clair que la confiance dans l'énergie nucléaire serait renforcée si l'on assurait un niveau élevé de normes de sécurité dans ses

M. Buhara (Roumanie)

utilisations. Un effort concerté de la part des gouvernements et des organisations internationales, et en particulier de l'AIEA, est donc essentiel. Nous nous félicitons des observations faites à ce propos par le Directeur général dans la déclaration qu'il a prononcée aujourd'hui.

Au fil des ans, l'Agence a joué un rôle actif dans la constitution de groupes d'experts pour examiner, évaluer et améliorer les normes et les codes de conduite en matière de sécurité et pour faire partager l'expérience acquise.

Parmi les initiatives importantes en matière de sécurité, nous nous félicitons que l'Agence soit résolue à participer plus activement à l'examen de la sécurité dans les anciens types de réacteurs. Pour des raisons évidentes, mon pays s'intéresse particulièrement à l'initiative de l'AIEA concernant cet examen, qui commencera avec le réacteur VVER plus ancien. Les autorités roumaines se sont déclarées prêtes à participer à cet important projet avec toute l'expérience acquise, y compris les données sismologiques et l'ingénierie sismique. Au cours de la récente session de la Conférence générale de l'Agence, la Roumanie a lancé un appel à tous les Etats membres pour qu'ils participent et contribuent généreusement à cette initiative remarquable de l'Agence visant à diminuer les risques liés aux réacteurs plus anciens et pour qu'ils contribuent ainsi grandement au rétablissement de la confiance dans l'énergie nucléaire.

Nous appuyons également pleinement les efforts que fait l'AIEA pour élaborer des règles précises destinées aux activités nucléaires, telles que celles relatives à la responsabilité en cas de dommages nucléaires. Toutefois, il y a d'autres problèmes de droit nucléaire international qui doivent être réglés. Je pense en particulier à la nécessité d'élaborer un texte juridique destiné à prévenir, ou en tout cas limiter, le risque de dispersion radioactive transfrontière.

Tout comme la communauté internationale dispose aujourd'hui d'un cadre juridique solide concernant la non-prolifération, il importe également que tous les Etats, pour l'avenir même de l'énergie nucléaire, mettent au point un cadre comparable dans le domaine de la sécurité nucléaire.

Ce serait un nouveau symbole des grands changements qui se produisent dans le monde que de voir que la communauté des nations se rende enfin compte que le régime de non-prolifération et les préoccupations internationales en matière de sécurité nucléaire présentent tous deux un intérêt vital pour l'humanité. Nous pensons que cet esprit de coopération et l'intérêt commun, sur lesquels repose l'AIEA, doivent dominer au cours des années à venir.

M. STEIN (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) : Les Etats-Unis tiennent à exprimer leur ferme appui au projet de résolution sur le rapport annuel de 1989 de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) dont nous sommes saisis. Nous félicitons le Directeur général, M. Blix, et le secrétariat de l'Agence pour la diligence et le dévouement dont ils ont fait preuve encore une fois dans cet examen et ce résumé des activités de l'AIEA.

En ce début des années 90, le monde entre dans une période de changements importants dans le système international qui lance des défis à la paix et à la stabilité internationales. Il y a eu un mouvement significatif et largement pacifique en direction du rétablissement de la démocratie et de la mise en place d'économies de marché en Europe centrale et orientale. En même temps, les récents événements au Moyen-Orient et dans le Golfe sont le signe d'une incertitude, d'une instabilité et d'un conflit accrus dans cette région.

Dans de telles conditions de changement et d'incertitude, nous devons maintenir notre ferme détermination d'empêcher la prolifération des armes nucléaires tout en facilitant l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Nous attendons de l'AIEA qu'elle poursuive son rôle institutionnel traditionnel au coeur des efforts internationaux à cet effet. Le programme unique de garanties de l'Agence est un élément indispensable des efforts mondiaux destinés à empêcher la prolifération des armes nucléaires. Ce programme mérite l'appui indéfectible et le soutien de tous les membres de l'AIEA, compte tenu notamment de l'expansion considérable envisagée dans les installations nucléaires civiles au cours de cette décennie. Nous nous félicitons en outre des programmes d'assistance technique très efficaces de l'AIEA destinés à encourager les utilisations pacifiques de la technologie nucléaire. A cet effet, les Etats-Unis s'engagent à maintenir leur soutien ferme et actif à cette importante agence.

L'AIEA a également beaucoup de choses à offrir pour répondre aux besoins mondiaux de sources d'énergie sans danger et sans risque pour l'environnement. L'Agence restera la principale source de conseils et d'assistance pour les pays qui cherchent à développer leurs propres ressources énergétiques en vue de s'assurer un développement durable. Comme l'a dit le Directeur général, l'énergie nucléaire offre un moyen sûr, fiable et compatible avec l'environnement d'augmenter l'offre énergétique tout en réduisant la dépendance à l'égard des combustibles fossiles et en diminuant la menace de l'effet de serre.

M. Stein (Etats-Unis)

Les programmes de l'Agence visant à améliorer la sûreté d'exploitation des installations nucléaires et à encourager l'adoption de mesures pour un stockage définitif sûr, à long terme et écologiquement valable des déchets nucléaires peuvent, du fait qu'ils tiennent compte de ces préoccupations importantes, amener le public à accepter l'utilisation des techniques nucléaires.

Le rapport annuel pour 1989 vient d'être approuvé par la Conférence générale de l'AIEA. Une fois de plus, l'Agence a été en mesure d'affirmer que, dans le cadre de l'application des garanties de l'Agence, il n'y a pas de détournement de matières nucléaires vers des utilisations non pacifiques. C'est une conclusion cruciale dans ces temps de changement. Dans ce contexte, nous appuyons fermement les efforts déployés par l'AIEA pour examiner la question de l'application des garanties étendue à des pays situés dans des zones de tensions régionales. Nous continuons de croire que tous les pays dotés de capacités nucléaires devraient soumettre toutes leurs installations nucléaires pacifiques aux garanties de l'Agence.

Le système efficace de l'Agence de vérification des garanties et de garanties contre les détournements vers des utilisations non pacifiques est le fondement de la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. A notre avis, les travaux de l'Agence dans le domaine de la non-prolifération prendront de plus en plus d'importance, et ces responsabilités doivent continuer de se voir accorder la plus grande priorité par l'Agence et de faire l'objet de l'attachement et de l'appui inébranlables de tous les membres de la communauté internationale.

Bien que la sûreté nucléaire relève surtout de la responsabilité nationale, l'AIEA fournit des avis et une assistance précieux dans ce domaine et facilite la coopération internationale. Nous notons que le rapport fait état de la signature d'un accord conclu entre l'AIEA et l'Association mondiale des exploitants de centrales nucléaires (AMECEN) qui instaure la coopération dans le domaine de l'amélioration de la sûreté des installations nucléaires. Nous sommes convaincus que les efforts faits actuellement par l'Agence en vue d'évaluer les conséquences radiologiques de l'accident de Tchernobyl et l'efficacité des mesures adoptées en réaction à cet accident peuvent fournir une somme d'informations précieuses pour les utilisations futures. Nous sommes persuadés que les résultats de cette évaluation fourniront une base solide pour la prise de décisions à l'avenir.

M. Stein (Etats-Unis)

L'Agence a toujours joué un rôle actif dans la promotion du stockage définitif sûr et écologiquement sain des déchets nucléaires. La Conférence générale a récemment adopté à cet égard un Code de bonne pratique approuvé pour les transactions internationales portant sur les déchets radioactifs.

Il ressort du rapport annuel que l'utilisation de l'énergie nucléaire accuse une croissance modeste, étant donné que 12 nouvelles centrales nucléaires ont été mises en service dans plusieurs pays. Près de 17 % de la génération mondiale d'électricité provenaient en 1989 de sources nucléaires. Il est probable que ce chiffre augmentera à mesure que les pays chercheront à fournir des sources d'énergie additionnelles écologiquement acceptables.

Nous nous félicitons de la croissance soutenue des programmes de coopération et d'assistance techniques de l'Agence. Les ressources totales consacrées à ces programmes ont augmenté de près de 10 % en 1989, en raison surtout de la souplesse permise par les contributions volontaires. Pour un grand nombre de membres de l'Agence, l'application de techniques nucléaires à la médecine, à l'agriculture, à l'écologie et à d'autres domaines connexes offre les meilleures chances de faire profiter immédiatement leur population des bénéfices de l'atome pacifique. Par exemple, nous avons le plaisir de noter dans ce domaine que l'Agence contribue, par ses connaissances spécialisées, à un programme de grande envergure en cours d'exécution en vue d'éliminer la lucilie bouchère du Nouveau Monde. Cet insecte représente une grave menace pour tous les animaux à sang chaud de l'Afrique du Nord et du bassin méditerranéen. Le programme exploite des techniques de stérilisation qui, à l'origine, ont été mises au point et employées avec succès en Amérique du Nord.

Nous constatons également que la croissance dans la coopération régionale, déjà évoquée, en ce qui concerne l'Asie et l'Amérique latine a fait un grand pas en avant dans une autre région grâce au parachèvement d'un projet de texte d'accord de coopération entre les Etats membres de la région de l'Afrique.

Dans sa déclaration à l'Assemblée générale, M. Blix, Directeur général de l'Agence, a mis l'accent sur le rôle crucial des sources d'énergie et des politiques énergétiques dans les efforts tentés pour réduire la dégradation de l'environnement mondial. Les efforts pour encourager une utilisation accrue de l'énergie nucléaire en tant que contribution sûre et écologiquement acceptable afin de satisfaire les besoins d'ordre énergétique ne pourront porter fruit que si la sécurité des garanties et la sûreté sont assurées. Nous souhaitons tout le succès possible à l'Agence dans l'exécution de ses tâches.

M. TRAXLER (Italie) (interprétation de l'anglais) : Je voudrais tout d'abord exprimer, au nom des Etats membres de la Communauté européenne, nos remerciements au Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) pour la qualité du rapport annuel de l'Agence pour 1989, et pour sa déclaration, qui contenait des renseignements supplémentaires sur les progrès les plus récents réalisés dans le cadre des activités de l'Agence.

Le rôle de l'Agence en tant que promoteur de la coopération internationale dans le domaine de l'énergie nucléaire et, en même temps, en tant que vérificateur des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, est pleinement apprécié et appuyé par les 12 Etats membres de la Communauté. L'intérêt porté par les Douze aux activités de l'Agence est incontestable comme en témoignent les initiatives qu'ils ont proposées et qui sont actuellement mises en oeuvre dans le cadre de ses programmes. Parmi celles-ci, les Douze souhaitent rappeler la convocation d'une conférence sur la sûreté nucléaire, prévue pour septembre 1991, et l'adoption par consensus, à la Conférence générale de septembre dernier, d'une résolution sur des mesures destinées à renforcer la coopération internationale à propos de questions relatives à la sûreté nucléaire et à la protection radiologique, dont l'objectif final est de définir des stratégies pour une coopération mondiale accrue et plus efficace.

De cette façon, la Conférence sur la sûreté nucléaire fournira l'occasion aux dirigeants et aux experts d'examiner le statut actuel de la sûreté nucléaire sur le plan mondial et d'identifier des domaines prioritaires. La Communauté et ses Etats membres s'attendent à ce que ce soit là une contribution importante à la réalisation de progrès en ce qui concerne tous les aspects de la sûreté nucléaire. Le rapport de la Conférence devrait faire partie de la contribution de l'Agence à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement qui doit avoir lieu en 1992.

Les Douze se félicitent de l'adoption, par la Conférence générale, d'un code de bonne pratique approuvé pour les transactions internationales portant sur les déchets nucléaires - à l'élaboration duquel les membres de la Communauté ont activement participé.

Nous vivons à une époque où l'opinion publique a son mot à dire et a des idées bien arrêtées sur les questions écologiques et sur le rapport étroit entre l'environnement et la production d'énergie. Les Douze estiment que l'analyse et la

M. Traxler (Italie)

discussion qu'appelle l'énergie nucléaire sont inséparables d'un examen global de la relation qui existe entre les politiques énergétiques actuelles et futures et la protection de l'environnement. Cela vaut particulièrement dans un monde où on s'attend à ce que la consommation d'énergie augmente considérablement et où de nombreux pays n'ont pas accès à la grande variété de solutions énergétiques disponibles en Europe. Il importe que cette croissance n'entraîne pas une pollution accrue, ni un accroissement des gaz de serre dans l'atmosphère ni d'autres dégâts écologiques.

M. Traxler (Italie)

Un des aspects de la protection de l'environnement est la nécessité d'assurer le plus haut degré de sûreté possible dans tous les types d'installations nucléaires, en commençant par les centrales nucléaires. Dans ce contexte, les Douze réaffirment la responsabilité qui incombe au premier chef aux Etats membres de l'AIEA en ce qui concerne la sûreté des installations nucléaires situées sur leur territoire, et le prix qu'ils attachent à l'appui que l'Agence peut donner aux Etats membres dans l'exercice de leurs responsabilités. Les conséquences de l'accident de Tchernobyl ont montré l'importance d'une coopération internationale en matière de sûreté nucléaire.

Quant au suivi des travaux des missions de l'AIEA qui évaluent les conséquences radiologiques de Tchernobyl, les Douze s'attendent à une publication rapide de leurs conclusions. Ils participent activement aux études en cours sur les conditions de sûreté des centrales nucléaires dans les pays de l'Europe de l'Est. La Communauté européenne et ses Etats membres considèrent avec un intérêt particulier les changements importants qui se sont produits en Europe centrale et en Europe de l'Est et qui ouvrent la voie à une nouvelle coopération, notamment, dans le domaine de la sûreté nucléaire. Les Douze reconnaissent leur devoir de solidarité envers ces pays d'Europe centrale et d'Europe de l'Est qui ont fait appel à notre expérience et notre assistance.

Cette solidarité se manifeste elle-même par la participation importante de la Communauté et de ses Etats membres à un programme d'assistance à la reconstruction économique pour certains pays d'Europe centrale et d'Europe de l'Est. Un secteur important de ce programme concerne la fourniture de ressources technologiques et financières pour l'amélioration de la sûreté des centrales nucléaires dans les pays concernés.

En même temps, cependant, les Douze réaffirment la responsabilité de ces pays dans la mise en oeuvre des recommandations concernant leurs centrales nucléaires.

Les Douze ont pris acte avec satisfaction de l'accroissement ces dernières années des missions de l'Equipe d'examen de la sûreté d'exploitation (OSART), de l'Equipe consultative pour la radioprotection (RAPAT) et du Programme de services consultatifs pour la gestion des déchets (WAMAP) ainsi que de l'utilisation plus fréquente des missions pour l'Analyse de certaines techniques relatives à l'énergie solaire (ASSET). Ils considèrent que cette tendance montre que l'on est conscient que les activités consacrées à la sûreté et à la radioprotection contribuent efficacement à atteindre les objectifs énoncés à l'article II du statut de l'Agence.

M. Traxler (Italie)

Les Douze reconnaissent également l'importance d'un développement accru de la recherche sur l'amélioration de la sûreté nucléaire, de la protection de l'environnement et de la conception de tous les types de réacteurs, y compris les nouveaux types de réacteurs.

Comme l'a reconnu le Conseil de l'Europe au mois de juin dernier dans la Déclaration de Dublin sur la non-prolifération nucléaire, les Douze souhaitent souligner une fois encore le rôle indispensable de l'Agence dans le développement des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et l'importance primordiale des garanties de l'AIEA pour assurer l'efficacité du régime de non-prolifération, ainsi que la contribution importante faite à ce propos par le système des garanties de la Communauté européenne de l'énergie atomique (EURATOM). La Déclaration a demandé la mise en oeuvre des garanties sur une base aussi large que possible, et s'est inquiétée du risque continu de l'acquisition possible d'armes nucléaires par d'autres pays. La Déclaration a également demandé à tous les Etats de conjuguer leurs efforts pour éliminer le danger de prolifération nucléaire.

Les Douze Etats membres de la Communauté européenne, parties ou non parties au Traité de non-prolifération, se sont engagés à permettre aux pays qui le demandent d'avoir accès aux bienfaits de l'énergie nucléaire, grâce à des réglementations équitables et stables du commerce international et dans le respect des obligations internationales relatives à la non-prolifération. Ils sont en fait persuadés que l'accès à l'énergie nucléaire ne doit être considéré que dans le cadre de telles réglementations et obligations internationales. Les Douze ont accepté les directives à l'intention des fournisseurs nucléaires en ce qui concerne les exportations et l'application des systèmes de garanties internationales à leurs installations pacifiques. C'est pourquoi ils espèrent que les progrès seront fondés sur les deux principes suivants : réglementations équitables et stables du commerce international des matières et du matériel nucléaires; et des engagements internationaux concernant la non-prolifération souscrits par les pays bénéficiaires.

Les Douze soulignent leur plein appui aux objectifs de non-prolifération du Traité de non-prolifération et au statut de l'AIEA, en mettant les avantages de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire à la disposition de tous les Etats. Ils attachent une importance particulière au système des garanties de l'Agence, dans l'intérêt de toute la communauté internationale. Ils expriment à nouveau le souhait que tous les Etats non dotés d'armes nucléaires placent toutes leurs installations nucléaires sous les garanties de l'Agence.

M. Traxler (Italie)

Les Douze ont également pris note avec satisfaction de la déclaration figurant au rapport annuel de 1989, à savoir que l'Agence, dans l'exercice de ses obligations de garanties, n'a pas décelé un seul fait qui pourrait indiquer le détournement de matières nucléaires sous garanties vers la fabrication d'armes nucléaires ou à des fins inconnues.

D'autres événements importants ont eu lieu ces derniers mois; ils auront des incidences sur les activités futures de l'Agence. Nous songeons ici à la quatrième Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération. Bien que les Douze déplorent que la Conférence n'ait pu aboutir à un accord sur un document final, elle a permis un examen complet de la mise en oeuvre du Traité. Il est particulièrement important que les résultats des travaux des grands Comités II et III soient analysés par l'Agence avec la plus grande attention.

A ce propos, les Douze envisagent de renforcer le rôle de l'Agence en tant que garant principal d'un régime efficace de non-prolifération. La Communauté européenne et ses Etats membres joueront leur rôle afin que l'Agence continue à apporter une contribution essentielle au dialogue et à la coopération dans toutes les régions du monde.

La Communauté européenne et ses Etats membres soulignent la haute priorité qu'ils accordent à toute la gamme des activités de l'AIEA dans le domaine de la coopération scientifique et technique. Le rapport annuel pour 1989 indique un accroissement sensible des fonds consacrés à l'assistance technique et aux programmes de coopération qui, pour la première fois, ont atteint un total de 50 millions de dollars. Etant parmi les principaux membres qui contribuent à ces programmes, les Douze sont fiers de ces résultats. En outre, les programmes d'assistance technique de l'Agence nous rappellent utilement que, en plus des utilisations de l'énergie nucléaire pour produire de l'électricité, les techniques nucléaires sont de plus en plus appliquées pour lutter contre la maladie et améliorer le bien-être de l'humanité dans de nombreuses parties du monde. Comme l'a récemment rappelé le représentant des Etats-Unis, la participation de l'Agence au programme pour l'élimination de la lucilie bouchère en Afrique du Nord en est un exemple. La contribution précieuse de l'Agence à la promotion des activités de recherche et au transfert des sciences et de la technologie par l'intermédiaire de son centre international de physique théorique de Trieste et de ses laboratoires de Seibersdorf et de Monaco, est très appréciée par les Douze.

M. Traxler (Italie)

En conclusion je voudrais dire que le souhait sincère de la Communauté européenne et de ses Etats membres est que la coopération étroite existant actuellement entre eux et l'Agence continue à se développer avec succès.

M. KUKAN (Tchécoslovaquie) (interprétation de l'anglais) : Le rapport annuel de l'Agence internationale de l'énergie atomique pour 1989 dont nous sommes saisis et qui a été présenté par le Directeur général de l'Agence, M. Hans Blix, dans une déclaration commune toujours intéressante et riche d'enseignements, décrit d'une façon lucide et claire la vaste gamme des activités de l'Agence, ainsi que les résultats indubitablement positifs et, dans bien des cas, même remarquables, obtenus par l'AIEA au cours de l'année dernière dans l'exercice de ses fonctions statutaires. Le rapport indique que l'Agence fait face avec compétence aux problèmes et aux tâches créés par les développements dans le domaine de l'énergie nucléaire.

M. Kukan (Tchécoslovaquie)

Tout en se félicitant des succès remportés, la Conférence générale de l'Agence s'est également attaquée aux problèmes et aux obstacles persistants qui limitent les activités de l'Agence. Le financement de domaines particuliers des activités de l'Agence est l'un des problèmes les plus graves.

Le rapport du Directeur général de l'Agence sur les mesures destinées à accroître la coopération internationale en matière de sûreté nucléaire, que la trente-quatrième conférence générale de l'AIEA a entériné, est, selon nous, un document important, qui exprime en termes clairs la stratégie pour la coopération internationale dans ce domaine dans les années 90. La République fédérale tchèque et slovaque approuve cette stratégie et les nouvelles initiatives pour traiter des questions fondamentales de sûreté dans les années à venir. De la même façon, nous souscrivons à la conclusion selon laquelle l'étendue et l'efficacité de l'aide fournie par l'Agence aux Etats membres devraient être encore accrues.

Nous nous réjouissons, entre autres, du renforcement des services de l'Agence en vue de l'amélioration de la sûreté opérationnelle des centrales nucléaires, dont les équipes d'examen de la sûreté d'exploitation OSART sont un exemple; leur haut niveau professionnel et leur objectivité les font bénéficier d'une excellente réputation.

Nous nous félicitons de l'approbation d'un vaste projet extrabudgétaire destiné à améliorer la sûreté des anciens types de réacteurs nucléaires, dont la phase initiale s'attachera aux réacteurs du type de ceux qui fonctionnent à l'heure actuelle dans l'une des centrales nucléaires de Tchécoslovaquie.

La Tchécoslovaquie appuie les activités de l'Agence et ses nouveaux projets qui visent à définir, en termes objectifs, quel est le rôle de l'énergie nucléaire à mesure qu'elle évolue, dans le contexte des menaces grandissantes qui pèsent sur l'environnement. A notre avis, les idées avancées sur ce sujet par M. Blix devant la Conférence générale de l'Agence méritent toute notre attention et devraient susciter des réponses au niveau national.

Conformément à sa nouvelle politique étrangère, la Tchécoslovaquie a cette année pris plusieurs mesures visant à faciliter les activités de garanties et à permettre d'en accroître l'efficacité. A ce propos, mon pays a accepté la procédure simplifiée pour la désignation des inspecteurs de l'Agence chargés des garanties.

M. Kukan (Tchécoslovaquie)

A propos de l'intervention faite aujourd'hui par le Directeur général de l'AIEA, M. Hans Blix, je tiens à annoncer que, à partir du 15 août dernier, les fonctionnaires des organisations du système des Nations Unies, porteurs d'un laissez-passer des Nations Unies pourront entrer sans visa en République fédérale tchèque et slovaque s'ils sont en mission officielle.

Dans le cadre du processus de réforme économique en Tchécoslovaquie, le programme d'énergie nucléaire fait lui aussi l'objet d'un nouvel examen en vue de répondre non seulement aux besoins énergétiques de l'économie du pays, mais également aux exigences de la population tchécoslovaque et de l'opinion publique mondiale en ce qui concerne la protection et l'amélioration de l'environnement. L'objectif est de déterminer l'échelle la mieux appropriée pour produire l'énergie nucléaire, en tenant compte des risques potentiels et des incidences positives de l'utilisation de l'énergie nucléaire sur l'environnement.

Nous mettons progressivement en place une stratégie qui a pour particularité de mettre davantage l'accent sur la recherche constante de mesures destinées à assurer la sûreté des centrales nucléaires d'aujourd'hui et de demain. Ce faisant, le Gouvernement tchécoslovaque tiendra compte, entre autres, des résultats des examens entrepris par les équipes d'experts de l'Agence - OSART - sur d'anciens types de réacteurs à la centrale nucléaire tchécoslovaque de Bohunice. Afin de bénéficier d'un équipement qui réponde à des normes techniques et de sûreté élevées, nous proposons d'inviter les fabricants de premier plan du monde entier à des appels d'offres pour des contrats de fournitures d'équipement pour de futures centrales nucléaires en Tchécoslovaquie. Nous abandonnons l'Union soviétique en tant qu'unique source d'approvisionnement.

Nous commençons également à étudier de plus en plus la question du stockage à long terme sur notre territoire du combustible utilisé. Dans ce domaine aussi, nous entrevoyons une possibilité de coopération avec l'Agence, notamment par le biais de son programme consultatif de gestion des déchets.

A ce propos, je ne puis manquer de souligner brièvement que la conservation de l'énergie et une utilisation plus large des sources d'énergie de substitution permettront de diminuer le montant de combustible fossile brûlé et de renoncer à l'énergie nucléaire. Sur ce sujet, je crois approprié de citer M. Blix qui, dans l'une de ses déclarations officielles, a dit ce qui suit :

"Nous devons certes échapper à l'effet de serre, mais nous devons également éviter de faire des rêves impossibles."

M. Kukan (Tchécoslovaquie)

Que l'on ne se méprenne pas, ce que je viens de dire ne signifie nullement que nous souhaitons aller d'un extrême à l'autre et que nous considérons l'énergie nucléaire comme le remède miracle à nos problèmes de stockage des déchets et de crainte de l'effet de serre. Nous pensons seulement que l'énergie nucléaire pourrait être une des alternatives possibles pour traiter le stockage de l'énergie et la menace d'un réchauffement global.

Nous sommes convaincus que l'AIEA apportera une clarification à cet égard grâce à son programme d'évaluation des risques comparatifs des différentes sources d'énergie. Le colloque sur l'énergie et l'environnement, qui doit se tenir en mai 1991 sous le parrainage de l'Agence, sera à notre avis un pas important dans cette direction. Les résultats de ce colloque pourraient se révéler très précieux pour la Conférence sur l'environnement et le développement des Nations Unies, qui doit se tenir en 1992.

Nous connaissons tous le rôle joué par l'Agence dans le régime de non-prolifération. Il a pour base le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et s'exerce par le biais du système de garanties de l'Agence. Nous saluons le fait que la quatrième Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires ait exprimé sa confiance dans le système de garanties et réaffirmé l'importance grandissante de ce dernier. La délégation de la République fédérale tchèque et slovaque a pleinement appuyé cette position. Au cours de cette conférence, des propositions ont été avancées, qui visent l'amélioration de l'application des garanties. Ces propositions feront probablement l'objet d'une analyse minutieuse dans un proche avenir par le secrétariat de l'Agence et ses organes consultatifs en matière de garanties.

La Tchécoslovaquie préconise des amendements conceptuels au système de garanties de l'AIEA. Dès 1988, mon pays avait présenté ses propres idées sur la façon dont le système pourrait fonctionner plus efficacement grâce à une approche sélective dans son application. Nous sommes heureux de constater que nos idées sont désormais reprises par les experts du secrétariat de l'Agence.

J'aimerais pour terminer faire part brièvement de nos attentes en ce qui concerne les perspectives d'une coopération internationale dans le cadre de l'AIEA.

Nous nous félicitons que l'Agence ait entamé la rédaction d'un premier plan à moyen terme pour les années 1993 à 1998. La rédaction de ce plan, qui doit être essentiellement un document stratégique, ne sera pas facile étant donné que dans

M. Kukan (Tchécoslovaquie)

une organisation qui compte 113 membres, il est inévitable qu'il y ait des avis divergents quant à l'importance relative des objectifs et des fonctions de l'Agence et à la répartition des ressources entre les différents domaines de son activité.

M. Kukan (Tchécoslovaquie)

Nous approuvons le cadre proposé par M. Blix pour la formulation du plan à moyen terme. Nous pensons qu'il est possible, dans ce cadre, de procéder à une nouvelle évaluation des priorités de façon efficace, et nous sommes donc prêts à participer activement à la mise au point de ce plan. Cela étant, nous continuons de penser que l'énergie nucléaire peut être une alternative sûre, propre et compétitive à d'autres sources d'énergie; en tant que telle, elle reste, pour la Tchécoslovaquie très importante dans le nouveau cadre de son développement économique.

Depuis sa fondation, l'AIEA a joué un rôle clef dans l'encouragement de la coopération internationale au service des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. A notre avis, il va de soi qu'à mesure que les questions économiques et écologiques prennent une dimension toujours plus globale, le rôle de l'Agence prend également de plus en plus d'importance.

Le monde vit actuellement une époque caractérisée par des changements positifs considérables dans le système international. La paix et la sécurité n'en continuent pas moins de susciter des préoccupations, en raison notamment des événements au Moyen-Orient, de sorte que l'importance de la deuxième fonction de l'Agence - servir de rempart institutionnel à la prolifération des armes nucléaires - demeure aussi grande et s'impose même en fait de plus en plus.

La République fédérale tchécoslovaque se félicite des résultats obtenus par l'Agence, sous la direction de M. Hans Blix, au cours de la période à l'examen et souhaite réaffirmer son appui à la poursuite des activités de l'Agence.

M. KOSTOV (Bulgarie) (interprétation de l'anglais) : Je voudrais tout d'abord exprimer la gratitude du Gouvernement bulgare au Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), M. Blix, pour l'excellent rapport annuel sur l'activité de l'Agence en 1989 qu'il a présenté à l'Assemblée - excellent rapport maintenant traditionnel. J'aimerais aussi réaffirmer notre intention de continuer à appuyer les efforts réalisés par l'Agence pour contribuer à la coopération internationale en matière d'utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire en faveur du bien-être de tous les pays et de la prévention de la prolifération des armes nucléaires. Je voudrais aussi remercier l'AIEA de son appui et de l'excellente coopération qu'elle maintient avec mon pays.

Etant donné l'insuffisance de ses ressources énergétiques - électricité et combustibles fossiles - et de leur épuisement rapide, il semble que la Bulgarie continuera d'accorder la préférence à l'option nucléaire pour sa production

M. Kostov (Bulgarie)

d'énergie. Le rôle socialement bénéfique de la production d'énergie nucléaire dépend absolument toutefois du respect des normes les plus élevées de sécurité dans la construction et le fonctionnement des installations nucléaires. En Bulgarie, personne n'a de doutes là-dessus. L'opinion publique bulgare et en particulier les groupes et les mouvements de défense de l'environnement s'intéressent activement aux conséquences possibles de la politique énergétique nationale sur l'environnement et la santé de la population. Ils s'intéressent notamment à la sûreté des centrales nucléaires tant opérationnelles qu'en cours de construction. A notre avis, il n'est que naturel que ces questions suscitent des préoccupations en dehors de notre pays également.

Je voudrais souligner du haut de cette tribune que la société bulgare est une société ouverte et démocratique et qu'elle fera tout ce qu'il faut pour régler ce problème au mieux, la plus haute priorité étant accordée à la sûreté des installations nucléaires et à la sécurité de la population. Nous travaillons en étroite coopération avec l'AIEA dans ce domaine. C'est ainsi qu'un groupe d'experts de l'AIEA procède en ce moment même à une évaluation des centrales nucléaires de Kozlodui et de Belene. Ce groupe est chargé de procéder à une évaluation indépendante et objective des conditions techniques et de l'utilisation future de ces stations. Cette évaluation sera très certainement utile à mon gouvernement lors de la prise de décisions concernant l'utilisation future des nouvelles centrales nucléaires en Bulgarie.

Nous continuons de penser que les institutions nationales sont respectivement responsables de la sûreté des installations nucléaires. J'aimerais néanmoins souligner que nous portons un vif intérêt aux activités de coopération bilatérale et multilatérale déployées dans ce domaine. Nous aimerions participer aux activités de l'Engineering Safety Service nouvellement créé, ainsi qu'au nouveau projet extrabudgétaire concernant la sûreté des vieux réacteurs. Mon pays accorde une importance particulière aux missions des équipes d'évaluation de la sûreté opérationnelle ainsi qu'au travail du Groupe consultatif international de l'AIEA pour la sûreté nucléaire (INSAG), dans lesquels il place beaucoup d'espérance. Je voudrais aussi réaffirmer notre intérêt et notre appui aux efforts réalisés par l'AIEA en matière de gestion des déchets nucléaires. Ces problèmes exigent une coopération internationale étroite. A ce propos, nous nous félicitons du lancement prometteur des travaux du Comité consultatif international sur la gestion des déchets radioactifs (INWAC).

M. Kostov (Bulgarie)

La Bulgarie se déclare à nouveau convaincue que le système de garanties de l'AIEA devrait être utilisé de façon plus efficace encore, système qui est un des éléments fondamentaux du régime international de non-prolifération des armes nucléaires. Les débats de la quatrième Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires ont montré une fois de plus le rôle fondamental du Traité en matière de non-prolifération; ils ont également montré que la portée du Traité était suffisamment grande pour se prêter à une large coopération internationale en matière d'utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.

La Bulgarie a placé toutes ses activités nucléaires sous les garanties de l'Agence et a toutes les raisons d'espérer que tous les Etats non dotés d'armes nucléaires placeront volontairement leurs installations nucléaires sous le système de garanties de l'AIEA. Nous nous félicitons de ce que, lors des inspections effectuées en 1989, l'Agence n'ait décelé aucun fait indiquant qu'il y ait eu détournement d'une quantité significative de matière nucléaire sous garanties ni utilisation abusive d'installations ou de matières nucléaires aux fins de fabrication d'armes nucléaires.

Pour terminer, je voudrais dire encore une fois combien le Gouvernement bulgare apprécie les activités de l'Agence internationale de l'énergie atomique et exprimer notre appui au développement plus poussé de la coopération internationale en matière d'utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Notre objectif est de développer notre coopération avec l'Agence, et mon pays est prêt à faire tout son possible pour renforcer l'Agence et accroître encore son prestige international.

M. TORNUDD (Finlande) (interprétation de l'anglais) : Ma délégation voudrait féliciter M. Hans Blix, Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), du rapport clair et concis qu'il a fait à l'Assemblée générale des activités de l'Agence en 1989. La déclaration qu'il a faite aujourd'hui pour présenter le rapport a mis l'accent non seulement sur plusieurs aspects des activités de l'Agence, mais aussi sur la situation internationale qui a une incidence sur le domaine d'activités de l'Agence.

Le Directeur général attire notre attention sur les récents événements de la région du golfe Persique et leurs conséquences possibles sur l'ensemble de l'approvisionnement en énergie. Il est certain que les pays consommateurs de pétrole ont été une nouvelle fois pris de court. A l'instar de nombreux autres pays, la Finlande s'était laissée aller à un faux sentiment de sécurité après de longues années de calme sur le marché du pétrole. Si la récession économique vers laquelle le monde semble se diriger n'est pas le résultat de l'augmentation des prix du pétrole, elle sera toutefois aggravée par l'augmentation des coûts de l'énergie. Ces dernières années, les arguments écologiques ont conduit à faire mieux accepter l'énergie nucléaire. Désormais, l'énergie nucléaire bénéficie d'un argument encore plus puissant : l'avantage économique qu'elle offre. La consommation d'énergie de mon pays est arrivée à un point où il faudra prendre une décision quant à la façon de satisfaire les demandes d'énergie à l'avenir. Les choix ne sont pas nombreux : combustible nucléaire ou combustible fossile.

Dans ces conditions, mon gouvernement attache une grande importance au symposium sur l'électricité et l'environnement qui doit avoir lieu à Helsinki en 1991. Appuyée par 10 organisations des Nations Unies et autres, la conférence devrait être en mesure d'émettre des opinions indépendantes sur les effets écologiques des différentes sources d'énergie électrique. Le fait que l'AIEA sera une des organisations parmi d'autres à participer au symposium souligne la neutralité de ce dernier. Nous espérons que cette coopération dans le domaine de l'énergie se poursuivra à l'intérieur du système des Nations Unies et qu'à ce propos, toutes les sources d'énergie seront examinées isolément.

L'application du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires a récemment fait l'objet d'un quatrième examen. Il s'agit d'un examen approfondi, et des progrès ont été faits sur plusieurs questions importantes comme l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Par exemple, il existe

M. Törnudd (Finlande)

maintenant un large accord sur le fait qu'il est nécessaire que les exportations, en quantité importante, de matières, d'équipements et de techniques nucléaires doivent s'accompagner de garanties de portée générale. Ma délégation voit là un grand progrès.

Les progrès enregistrés à la quatrième Conférence d'examen devraient être suivis d'effet dans d'autres instances internationales, et notamment à l'Agence internationale de l'énergie atomique. Par exemple, les Etats pourraient adopter les recommandations faites à la Conférence comme directives dans leurs politiques nationales.

A ce propos, nous constatons avec une grande satisfaction que les activités de l'Agence en matière de garanties se sont poursuivies pratiquement sans problème en dépit des contraintes financières. Ceci est attribuable en partie aux progrès dans la mise au point de techniques et de procédures de garanties, un travail que nous aimerions voir s'intensifier. Toutefois, malgré les efforts louables du personnel très compétent de l'Agence, cela ne saurait retarder le moment où il faudra augmenter le financement des garanties. Mon pays a dit à maintes reprises que les Etats membres de l'Agence devraient commencer par décider ce qu'ils attendent de l'Agence, les priorités qu'elle doit accorder, et fixer le budget en conséquence. Avec les contraintes budgétaires actuelles, l'ordre semble être inversé. Nous espérons que lorsqu'on préparera le plan à moyen terme, l'Agence réussira à comprendre et à régler les problèmes qui sont en jeu, notamment en procédant à une évaluation des progrès réalisés dans le cadre du programme actuel.

Mon gouvernement considère que les activités de l'Agence sur la sécurité des réacteurs est l'une des principales tâches de l'Agence. Aucune autre forme de coopération internationale ne peut s'y substituer. Le Directeur général a donné deux excellents exemples du travail en cours dans ce domaine : l'analyse des séquences de l'accident de Tchernobyl et l'évaluation de la sûreté des réacteurs plus anciens. Ces projets, tous deux extrêmement importants, sont financés par des sources extrabudgétaires, mais il est évident pour tous que ce type de travail doit être au centre des activités de l'Agence. Il doit être possible de financer ce type d'activités à l'aide du budget, en modifiant les priorités ou en autorisant une croissance raisonnable du budget de l'Agence.

La coopération technique est, avec les questions des garanties et de la sécurité, l'un des trois aspects fondamentaux des activités de l'Agence. Le

M. Törnudd (Finlande)

financement de la coopération technique au moyen de contributions volontaires a fonctionné de manière satisfaisante et le programme de coopération technique n'a cessé de s'élargir au fur et à mesure qu'il prenait de l'importance pour les Etats membres. A l'avenir il faudra veiller soigneusement à ce que les programmes de l'Agence s'imbriquent harmonieusement dans les plans de développement nationaux et dans les activités d'autres organisations. L'énergie nucléaire n'est pas une fin en soi, mais un moyen d'arriver à certains résultats.

J'ai parlé de quelques-unes seulement des nombreuses activités de l'Agence. Cette dernière s'acquitte admirablement bien de sa tâche et nous remercions son directeur général et ses collaborateurs, de leur un excellent travail. Mais cela ne veut pas dire qu'il faut négliger les problèmes qui nous attendent sous forme de plus grandes difficultés financières. Il faudra s'y attaquer très bientôt si nous voulons éviter que les activités de l'Agence en souffrent.

Mme COURTNEY (Australie) (interprétation de l'anglais) : La délégation australienne voudrait elle aussi féliciter M. Hans Blix, Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), de sa déclaration et de son rapport.

L'Australie, membre fondateur de l'AIEA, a toujours été un ardent défenseur de l'Agence et de son statut, en raison non seulement de son attachement à la non-prolifération des armes nucléaires, mais aussi de ses responsabilités en tant que pays exportateur d'uranium, comme le prouve notre appui ferme et indéfectible au Traité sur la non-prolifération nucléaire et le rôle que joue l'Agence dans cet appui.

A cet égard, le système de garanties de l'Agence est d'importance capitale. Il est au coeur des arrangements élaborés par la communauté internationale pour veiller au respect des obligations relatives à l'utilisation pacifique. C'est aussi un facteur indispensable du commerce nucléaire mondial et de la coopération pour le développement de l'énergie nucléaire afin de répondre aux besoins mondiaux en énergie. Pour toutes ces raisons il est important que les garanties continuent à être financées par le budget ordinaire et sur une base fiable.

L'Australie se félicite de la conclusion récente des accords de garanties avec Kiribati, Malte et le Togo. Nous demandons à toutes les parties au Traité sur la non-prolifération qui ne l'ont pas encore fait de négocier dès que possible les

Mme Courtney (Australie)

faccords voulus du type INFCIRC/153 avec l'Agence. Nous sommes particulièrement préoccupés de voir qu'un Etat partie au Traité sur la non-prolifération, qui exploite une installation non placée sous les garanties et qui est devenu partie au Traité il y a près de cinq ans, n'a toujours pas conclu l'accord de garanties voulu. Nous espérons que l'Etat en question remédiera rapidement à cette situation.

Mme Courtney (Australie)

La quatrième Conférence d'examen du TNP s'est achevée récemment à Genève. Il est décevant de constater qu'en dépit d'un large accord entre les membres sur la plupart des questions dont la Conférence était saisie, il n'a pas été possible d'adopter un document final. Mais il existe manifestement des tendances positives. Je citerai certains des domaines les plus importants où des accords qui présentent un intérêt pour les travaux de l'Agence ont pu être réalisés, à savoir : un accord général sur les priorités futures en matière de coopération nucléaire pacifique, y compris notamment les besoins des pays les moins avancés; des propositions concrètes destinées à renforcer les obstacles à la prolifération des armes nucléaires; des propositions visant à régler des situations ou des questions ont été posées quant à l'engagement d'un Etat à ne prendre aucune mesure favorisant la prolifération nucléaire, y compris la possibilité pour l'AIEA de procéder, en cas de doute, à des inspections spéciales en vertu des paragraphes 73 et 74 de l'INFCIRC/153; des suggestions pour les futures activités de l'AIEA concernant les matières fissiles spéciales et, ce qui est peut-être le plus important, un consensus sur la nécessité pour les fournisseurs d'énergie nucléaire de contribuer pleinement à l'objectif de la non-prolifération en exigeant à l'avenir que la fourniture d'énergie nucléaire ne puisse s'effectuer que si elle est accompagnée d'un engagement juridiquement contraignant envers la non-prolifération et l'application de garanties complètes. La majorité écrasante des fournisseurs a déjà pris des mesures unilatérales dans ce sens et nous espérons que le petit nombre de fournisseurs qui ne l'ont pas encore fait prendront rapidement les mesures voulues à la suite des discussions qui se sont déroulées à la Conférence d'examen.

La Conférence d'examen a fourni une base solide qui laisse augurer une issue positive à la conférence de 1995, dont l'objectif primordial sera de reconduire le Traité, soit indéfiniment, soit pour une période ou des périodes supplémentaires déterminées.

Depuis son entrée en vigueur, le TNP a largement contribué à renforcer la stabilité et la sécurité mondiales tant pour les signataires que pour les non-signataires. L'Australie s'inquiète de voir un certain nombre de pays dont les activités nucléaires sont importantes demeurer en dehors du TNP et nous les engageons d'y adhérer dès que possible. Au Moyen-Orient, où les événements récents démontrent encore davantage que les possibilités de conflit sont très réelles, les dangers inhérents à la prolifération nucléaire ne sont que trop évidents. Il est

Mme Courtney (Australie)

par conséquent important que tous les Etats du Moyen-Orient adhèrent au TNP et acceptent le système des garanties complètes pour toutes leurs activités. A cet égard, les Etats parties au TNP devraient montrer, en paroles et en actes, leur volonté manifeste de respecter ses objectifs.

L'assistance et la coopération techniques dans le domaine nucléaire constituent une partie essentielle des travaux de l'AIEA. L'Australie continuera à verser sa contribution volontaire au Fonds de coopération et d'assistance techniques, ainsi que des contributions extrabudgétaires considérables, notamment au titre de l'Accord de coopération régionale pour l'Asie et le Pacifique.

Au cours de l'année écoulée, l'Australie a fourni une assistance très variée sous la forme de programmes de formation et dans d'autres domaines.

Pour terminer, j'ajouterais que l'AIEA est l'un des organes les plus efficaces et les plus productifs des Nations Unies. Il est tenu en haute estime par la communauté internationale et ce, en large mesure, grâce au travail réalisé par M. Blix et le secrétariat. L'Agence peut compter sur l'appui de l'Australie dans les temps difficiles qui nous attendent.

M. ERFAN (Egypte) (interprétation de l'anglais) : Je tiens tout d'abord à exprimer notre reconnaissance que nous avons déjà manifestée à maintes reprises, à M. Hans Blix, Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), ainsi qu'à ses collaborateurs, pour la façon excellente avec laquelle il a dirigé les travaux de l'Agence.

Je tiens également à le remercier de l'importante déclaration qu'il a faite ce matin en présentant le rapport annuel. Nous réitérons notre appui à l'Agence, notamment aux activités qu'elle déploie dans les domaines des garanties, de l'assistance technique, de la sûreté nucléaire et de la radioprotection. Nous soulignons qu'il s'agit là de facteurs essentiels propres à assurer le succès des pays en développement dans la mise au point et l'application de programmes et de technologies nucléaires à des fins pacifiques et à garantir que ces technologies contribuent au maximum à leur croissance et à leur développement économiques.

Le rôle de l'Agence dans le domaine de l'assistance technique, que ma délégation tient à mettre en lumière, est tout particulièrement évident dans sa contribution très utile à l'élaboration d'un accord de coopération régionale pour les Etats membres d'Afrique. Nous estimons, tout comme l'Agence, que cet accord renforcera son rôle dans la coopération technique en Afrique et ce, dans l'intérêt du continent.

M. Erfan (Egypte)

La présence au Moyen-Orient d'installations nucléaires non placées sous le système de garanties, le fait qu'Israël n'a pas adhéré au TNP et les récents événements tragiques survenus dans la région du Golfe sont autant d'éléments qui soulignent l'importance cruciale de la mise en place de mécanismes assurant que les programmes et les installations nucléaires de la région soient exclusivement destinés à des fins pacifiques. L'application des garanties de l'AIEA à toutes les installations nucléaires de la région sans exception constituerait, selon nous, un premier pas dans cette direction. C'est une demande qui a été faite à maintes reprises par l'Assemblée générale des Nations Unies dans ses résolutions relatives à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. A cet égard, nous sommes heureux de constater que la Conférence générale de l'Agence a de nouveau chargé le Directeur général de procéder à des consultations avec les Etats de la région en vue de faire appliquer les garanties de l'Agence à toutes les installations nucléaires de la région. Nous espérons qu'il bénéficiera de l'appui et de la coopération de toutes les parties dans cette tâche.

Sans porter préjudice des activités remarquables accomplies par l'AIEA, comme c'est le cas pour tous les organes du système des Nations Unies, je terminerai en disant que l'évolution actuelle et les graves événements survenus dans la communauté mondiale doivent être pleinement pris en considération par l'Agence. Nous estimons qu'elle pourrait apporter une contribution précieuse en mettant au point des procédures de vérification pour les accords de désarmement qui ont été récemment conclus ou qui sont en voie de l'être, en particulier ceux qui présentent un caractère régional ou multilatéral.

Nous espérons enfin que les membres de l'Agence examineront sérieusement la question.

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée va maintenant prendre une décision sur le projet de résolution A/45/L.9.

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter ce projet de résolution.

Le projet de résolution A/45/L.9 est adopté (résolution 45/7).

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'anglais) : Avant de donner la parole aux représentants qui souhaitent expliquer leur vote, je vous rappelle que, conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée générale, les explications sont limitées à 10 minutes et les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. KENET (Israël) (interprétation de l'anglais) : Ma délégation n'a pas voulu rompre le consensus sur le projet de résolution A/45/L.9. Toutefois, si l'on avait procédé à un vote par division, ma délégation aurait voté contre le dernier alinéa du préambule.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous en avons ainsi terminé avec l'examen du point 14 de l'ordre du jour.

La séance est levée à 18 heures.